

Sommaire

	page
Liste De Contrôle	4
Horaires du Salon	6
Normes de sécurité incendie dans salons et expositions	7-13
Généralités	7
Aménagement des stands	7
Électricité	10
Moyens de secours	11
Consignes d'exploitation	11
Consignes d'accès	12
Montage - Parking - Livraisons	12
Informations concernant les stands pre-équipés	14
Informations concernant les stands nus	14
Dispositions et obligations en matière de prévention des risques au travail	15-16
Informations générales	17-20
Aménagements pour personnes à mobilité réduite	17
Accidents	17
Allées	17
Assurance	17
Badge exposant et permis d'accès prestataire	17
Ballons	17
Charges au sol	17
Conditions d'aménagement et installation des stands	17
Déchets	18
Dégradations	18
Démontage	18
Echantillons	18
Electricité	18
Elingage	18
Gaz	18
Mesure de sécurité et d'hygiène	19
Mineurs	19
Mobilier	19
Moquettes / revêtements de sol	19
Nettoyage	19
Poteaux présents dans le hall d'exposition	19
Premiers secours	19
Procédures d'urgence et d'incendie	19
Remboursement de la TVA	19
Sécurité et Gardiennage	20
Stockage et manutention sur site	20
Travaux d'entretien	20
Véhicules/remorques sur le stand	20
Vestiaire	20

Bienvenue sur Pharmagora Plus 2015!

L'essentiel des réponses à vos questions sur l'installation de votre stand sont dans ce guide technique. Pour gagner en efficacité, prenez le temps de le lire avec attention avant de remplir les différents formulaires nécessaires et de les expédier aux différents prestataires.

L'équipe Pharmagora Plus est à votre disposition pour vous assister et vous accompagner, donc n'hésitez pas à nous contacter à tout moment ! Veuillez trouver ci-dessous la liste de vos contacts:

SERVICE TECHNIQUE ET LOGISTIQUE:

Clementine Lanchais	01.70.61.48.98	c.lanchais@closerstillmedia.com
---------------------	----------------	---------------------------------

STANDS ET PARTENARIAT:

Aurore Braconnier	01.70.61.48.98	a.braconnier@closerstillmedia.com
Fabienne O'Neill	01.70.61.48.98	f.oneill@closerstillmedia.com
Christian Obega	01.70.61.48.98	c.obega@closerstillmedia.com
Stanislas Robert	01.70.61.48.98	s.robert@closerstillmedia.com

MARKETING ET RELATIONS PUBLIQUES:

Elodie Gerard	01.70.61.48.98	e.gerard@closerstillmedia.com
Anne-Sophie Deregnaucourt	01.70.61.48.98	a.deregnaucourt@closerstillmedia.com

Si toutefois, vous avez encore des questions après la lecture de ce guide, n'hésitez pas à me contacter, je suis là pour vous aider et vous accompagner tout au long de vos préparatifs.

Dans l'attente de travailler avec vous !

Dossier de l'exposant VIPARIS disponible uniquement sur Internet:

- bon de commande du compteur électrique,
- places de parking,
- internet...

Seules les commandes passées via
le site internet www.viparis.com/epex seront acceptées.
Le service Exposants VIPARIS est
à votre disposition au 01.40.68.16.16 ou par mail: infos-exposants@viparis.com

Liste De Contrôle

La liste de contrôle ci-dessous est pour votre propre usage. Les formulaires remplis par chaque exposant ne seront pas retenus dans un registre central. Pour tout complément d'information, merci de vous adresser au prestataire concerné avec les coordonnées ci-dessous.

Merci de vous assurer de remplir et de retourner les formulaires aux prestataires concernés avant la date limite car un supplément s'imposera pour certains services si vous les réservez tardivement.

Vos données, incluant votre nom, adresse, email, numéro de téléphone et fax, seront transmises aux prestataires officiels de Pharmagora Plus. **Ces informations ne seront, en aucun cas, communiquées à des tiers.**

Obligatoire

Tâche	Date limite	Coordonnées	Lien/Formulaire	Effectuée?
Badges exposants	27 février	Circdata agrosbois-favreau@circdata.com	http://closerstill.circdata-solutions.co.uk/exhibitors/pharmap15_fr/	
Déclaration de Santé et de Sécurité	27 février	Clementine Lanchais 01.70.61.48.98 c.lanchais@closerstillmedia.com	https://www.surveymonkey.com/s/PHARMAGORA2015	

Stands Pre-Équipés Uniquement:

Notice de sécurité exposant et attestation	27 février	Clementine Lanchais 01.70.61.48.98 c.lanchais@closerstillmedia.com	Formulaires en fin de guide	
--	------------	--	-----------------------------	--

Stands Nus Uniquement:

Plan(s) du stand				
Déclaration des étapes de construction				
Évaluation des risques potentiels	16 janvier	Clementine Lanchais 01.70.61.48.98 c.lanchais@closerstillmedia.com	Formulaires en fin de guide	
Assurance responsabilité civile				
Coordonnées du prestataire sur site				
Notice de sécurité exposant et attestation	16 janvier	Clementine Lanchais 01.70.61.48.98 c.lanchais@closerstillmedia.com	Formulaires en fin de guide	

Facultatifs

Tâche	Date limite	Coordonnées	Lien/Formulaire	Effectuée?
Hébergement	Dès que possible	Event Express reservations@eventexpressuk.com	http://www.eventexpressuk.info/index.asp?e=PharmagoraFrench	
Audiovisuel	27 février	PSPAV tw@pspav.com	Formulaires en fin de guide	
Restauration	27 février	Elior 01.57.25.31.46	www.elior-parcexpos.com	
Scannage – Saisie de données	27 février	Circdata agrosbois-favreau@circdata.com	http://closerstill.circdata-solutions.co.uk/exhibitors/pharmap15_fr/	
Electricité	27 février	GL Events 01.60.21.25.55 lea.humbert@gl-events.com	Formulaires en fin de guide Attention, l'alimentation électrique n'est pas fournie sur votre stand	
Expédition, réception de colis et stockage	27 février	GES Logistics 01.57.25.18.09 l.lawson@clamageran.fr	Formulaires en fin de guide	
Mobilier	27 février	GL Events 01.60.21.25.55 lea.humbert@gl-events.com	Formulaire Attention, aucun mobilier n'est inclus sur votre stand www.gl-events-mobilier.com	
Tuyauterie, eau, gaz, air	27 février	ViParis/ Porte de Versailles 01.40.68.20.71 Mourjan.EMIR-SEGLAT@viparis.com	http://viparis.com/epex/	
Autres prestations pour les stands équipés	27 février	GL Events 01.60.21.25.55 lea.humbert@gl-events.com	Formulaires en fin de guide	
Connexion Internet et wifi	27 février	ViParis/ Porte de Versailles 01.40.68.20.71 Mourjan.EMIR-SEGLAT@viparis.com	http://viparis.com/epex/	
Plantes	27 février	GL Events 01.60.21.25.55 lea.humbert@gl-events.com	Formulaires en fin de guide	
Signalétique	27 février	GL Events 01.60.21.25.55 lea.humbert@gl-events.com	Formulaires en fin de guide	

Informations Complémentaires

Accès et stationnements	http://www.viparis.com/Viparis/salon-paris/site/Paris-Porte-Versailles/fr/8
Plan du site	Page 13

Démonstration sur votre stand:

Si vous souhaitez mettre en place des démonstrations sur votre stand, merci de remplir le formulaire relatif à la sécurité ou de contacter par courriel Clementine Lanchais: c.lanchais@closerstillmedia.com.

Les organisateurs se réservent le droit d'interdire toute activité qu'ils considèrent comme dangereuse ou nuisible pour les exposants à proximité.

Horaires du Salon

Lieu et adresse de l'exposition

Pharmagora Plus - Paris porte de Versailles – pavillon 7/3 - 75015 Paris

Dates		
Mercredi 18 mars 2015	de 8 h à 23 h	installation des stands (stands nus)
Jeudi 19 mars 2015	de 8 h à 23 h	installation des stands (stands nus)
Jeudi 19 mars 2015	de 14 h à 23 h	Installation des stands (stands équipés)
Vendredi 20 mars 2015	de 8 h à 23 h	Installation des stands (stands nus et équipés)
Samedi 21 mars 2015	PHARMAGORA PLUS 2015	Ouvert de 9 h 00 à 19 h
Dimanche 22 mars 2015	PHARMAGORA PLUS 2015	Ouvert de 9 h 00 à 19 h
Lundi 23 mars 2015	de 8 h à 15 h	Démontage des stands nus

***Très important:** le démontage complet de l'exposition pour permettre le nettoyage du pavillon, devra être impérativement terminé le Lundi 23 mars à 15 heures.

Les jours d'ouverture du salon, les exposants peuvent accéder au hall à partir de 8h.

Ces horaires s'appliquent aux prestataires de l'exposition, à l'ensemble des exposants et aux sociétés auxquelles ils auraient fait appel et qui agissent sous leur responsabilité et auxquelles ils s'engagent à communiquer et à faire respecter les plannings de montage et de démontage ci dessus.

Le montage de les tous stands complexes doit être réalisé avant le vendredi 20 mars à 15h00 afin qu'un certificat d'approbation de l'architecture puisse être délivré.

Les stands ne peuvent être démontés qu'après la fermeture du salon.

Il est conseillé aux exposants d'assurer une présence sur leur stand à tout moment pendant le démontage.

Les exposants sont responsables de l'enlèvement de tous les matériels du stand, des emballages ainsi que des déchets dans le hall. Veuillez noter que des frais s'imposeront pour l'enlèvement d'articles délaissés.

Moyens d'accès

Voiture: boulevard périphérique sortie porte de Versailles

Métro: accès direct ligne 12 (porte de la Chapelle - mairie d'Issy).

Stations desservies: Montparnasse, Concorde, Madeleine, Saint-Lazare.

Bus: 39, 80

Tramway: lignes T2 et T3, arrêt porte de Versailles

Taxis: station à l'entrée de Paris expo, porte de Versailles - porte L

Livraisons

Les Organismes et les Responsables du Site se déchargent de la responsabilité de réceptionner les livraisons et/ou le courrier nécessitant une signature. Veuillez-vous assurer qu'un responsable se trouve sur le stand pour réceptionner de tels articles. Les livraisons ne peuvent s'effectuer que pendant la période officielle de montage et les jours d'ouverture de l'événement.

Les livraisons et le courrier doivent **obligatoirement** porter l'adresse postale suivante:

Nom du responsable et numéro de téléphone portable

Nom de la société exposante

Numéro du stand/Hall 7/3

Pharmagora Plus 2015

1 place de la Porte de Versailles

75015

France

Si vous ne pouvez être présent sur votre stand pour réceptionner vos livraisons, merci de contacter GES qui pourra signer et réceptionner vos livraisons contre rémunération.

Envoi de documentation

Les exposants pourront faire livrer leur documentation à partir du jeudi 19 mars, 14 h.

Les colis devront être étiquetés de la façon suivante:

PARIS EXPO – Porte de Versailles

Pavillon 7/3

PHARMAGORA

Nom de la société

Nom du destinataire

N° du stand 75015 Paris

Commissariat général

Une permanence est assurée, pendant le montage des stands, ainsi que pendant le démontage.

Taxi

- Taxi Parisien: 01 47 46 91 52. Borne d'appel située place de la

Porte de Versailles, porte L du Parc des Expositions

- Taxi G7: 01 47 39 47 39 ou 36 07

- Taxis Bleus: 01 49 36 10 10

Douane

Le Parc Vaparis est constitué en entrepôt réel des Douanes.

Faire établir, au départ de l'étranger, un document douanier type « T » si les marchandises restent en France, ou « A.T.A » si les marchandises repartent à l'étranger (dans ce dernier cas, se munir également d'une facture pro-forma).

Avant livraison sur le stand, présenter les marchandises et le document douanier au Bureau des Douanes, Porte J, près du pavillon 3 (ouvert de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00 du Lundi au Vendredi) (voir plan page 11. Tél.: 01 57 25 30 87).

Transitaire/ manutentionnaire agréés

CLAMAGERAN - EXPOSITIONS

- Assistance à l'exposition

- Douanes

- Transport National et International

- Manutention / stockage

Tél.: 01.57.25.18.01 - Fax: 01.45.30.28.81

E-mail: paris@clamageran.com (Porte H - Près du pavillon 7/1)

Normes de sécurité incendie dans les salons et expositions

1 - Généralités

Les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public sont fixées par l'arrêté du 25 juin 1980 (dispositions générales). L'arrêté du 18 novembre 1987 modifié par l'arrêté du 11 janvier 2000, donne les dispositions particulières applicables dans les salles d'expositions. Le texte ci-après est constitué d'extraits de cette réglementation, afin d'en faciliter la compréhension. La Commission de Sécurité est très sévère en ce qui concerne la réalisation des stands (stabilité, matériaux de construction et de décoration, installation électrique, etc). Les décisions prises par elle lors de sa visite, qui a lieu la veille ou le matin de l'ouverture de la manifestation, sont immédiatement exécutoires.

Lors du passage de cette commission, l'installation des stands doit être terminée. L'exposant (ou son représentant) doit obligatoirement être présent sur le stand et être en mesure de fournir les procès-verbaux de réaction au feu de tous les matériaux utilisés. Le non respect de cette règle peut entraîner la dépose des matériaux ou l'interdiction d'ouverture du stand au public.

Tout projet important doit être soumis à l'approbation du chargé de sécurité du salon. Tous les plans et les renseignements techniques doivent être transmis à cet effet à l'organisateur du salon au moins 30 jours avant l'ouverture de la manifestation.

Pendant la période de montage, le chargé de sécurité veille à l'application des mesures de sécurité rappelées ci-après. D'autre part, tous renseignements concernant la sécurité incendie peuvent être obtenus auprès du cabinet GUERET - Tel. : 06.58.39.00.01 - Mail: cabgueret@gmail.com - 51 rue de l'aqueduc - 75010 PARIS

CLASSEMENT AU FEU DES MATÉRIAUX (Arrêté du 30 juin 1983)

Les matériaux sont classés en 5 catégories: M0, M1, M2, M3 et M4.
M0 correspond à un matériau incombustible.

2 - Aménagement des stands

20 - Ossature et cloisonnement des stands - gros mobilier

Sont autorisés pour la construction de l'ossature et du cloisonnement des stands et pour celle du gros mobilier (caisse, comptoir, bar, présentoir, rayonnage, écran séparatif, etc) tous les matériaux de catégorie M0, M1, M2 ou M3 (1).

CLASSEMENT CONVENTIONNEL

DES MATÉRIAUX À BASE DE BOIS (Arrêté du 30 juin 1983)

Sont considérés comme correspondant aux caractéristiques des matériaux de catégorie M3:

- le bois massif non résineux d'épaisseur supérieure ou égale à 14 mm,
- le bois massif résineux d'épaisseur supérieure ou égale à 18 mm,
- les panneaux dérivés du bois (contreplaqués, lattés, fibres, particules) d'épaisseur supérieure ou égale à 18 mm.

21 - Niveau en surélévation

211 - Généralités

Conformément à la norme NF P 06-001, les aménagements des niveaux en surélévation doivent être d'une solidité suffisante pour résister à une surcharge de:

- niveau de moins de 50 m²: 250 kilos au m²,
- niveau de 50 m² et plus: 350 kilos au m².

En aucun cas le niveau en surélévation ne peut être couvert

ATTENTION: Le mode de calcul de charge ou l'attestation de résistance du plancher devra être remis obligatoirement au Chargé de Sécurité du Salon pendant la période de montage. D'autre part après montage sur le site, un organisme agréé devra obligatoirement fournir un certificat attestant de la stabilité de l'ouvrage.

La résistance au poinçonnement ne doit pas être supérieure à celle autorisée dans le lieu concerné.

Chaque stand ne peut avoir qu'un seul niveau en surélévation.

La surface de ce niveau doit être inférieure à 300 m².

Chaque stand doit être équipé de moyens d'extinction, à savoir: – un extincteur à eau pulvérisée, placé au bas de chaque escalier, – un extincteur de type CO₂, placé près du tableau électrique.

Si la surface du niveau en surélévation est supérieure à 50 m², des moyens d'extinction appropriés supplémentaires devront être servis en permanence par au moins un agent de sécurité pendant la présence du public dans l'établissement.

212 - Accès et issues

Les niveaux en surélévation doivent être desservis par des escaliers judicieusement répartis, dont le nombre et la largeur sont fonction de la superficie de ces niveaux, à savoir:

- jusqu'à 19 m²: 1 escalier de 0,90 m
- de 20 à 50 m²: 2 escaliers, l'un de 0,90 m, l'autre de 0,60 m
- de 50 à 100 m²: soit 2 escaliers de 0,90 m, soit 2 escaliers, l'un de 1,40 m, l'autre de 0,60 m
- de 100 à 200 m²: 2 escaliers, l'un de 1,40 m, l'autre de 0,90 m
- de 200 à 300 m²: 2 escaliers de 1,40 m.

« Ne peuvent être comptés dans le nombre de sorties et d'unité de passage que les escaliers dont les montants extérieurs les plus rapprochés sont distants de 5 mètres au moins. »

Les issues doivent être signalées par des inscriptions « Sortie » en lettres blanches nettement visibles, sur fond vert.

213 - Escaliers droits

Les escaliers droits destinés à la circulation du public doivent être établis de manière à ce que les marches répondent aux règles de l'art et que les volées comptent 25 marches au plus.

Dans la mesure du possible, les directions des volées doivent se contrarier.

La hauteur des marches doit être de 13 cm au moins et de 17 cm au plus ; leur largeur doit être de 28 cm au moins et de 36 cm au plus. La hauteur et la largeur des marches sont liées par la relation $0,60\text{ m} < 2H + G < 0,64\text{ m}$. Ces hauteurs et largeurs doivent être régulières dans la même volée, toutefois cette prescription n'est pas exigible pour la première marche.

Les paliers doivent avoir une largeur égale à celle des escaliers; dans le cas de volées non contrariées, leur longueur doit être supérieure à un mètre.

Les escaliers d'une largeur égale à une unité de passage au moins doivent être munis d'une main courante (1 UP = 0,90 m). Ceux d'une largeur de deux unités de passage ou plus doivent comporter une main courante de chaque côté.

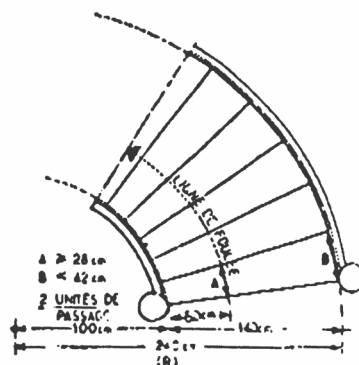
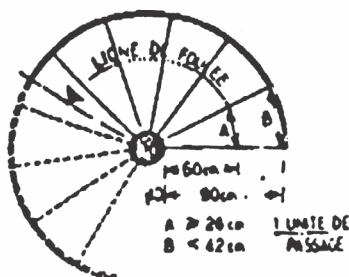
214 - Escaliers tournants

Les escaliers tournants normaux ou supplémentaires doivent être à balancement continu, sans autre palier que ceux desservant les étages.

Le giron et la hauteur des marches sur la ligne de foulée, à 0,60 m du noyau ou du vide central, doivent respecter les règles de l'art visées à l'article précédent. De plus, le giron extérieur des marches doit être inférieur à 0,42 mètre.

Pour les escaliers d'une seule unité de passage, la main courante doit se situer sur le côté extérieur.

NOTA: Les escaliers doivent être droits ou tournants. La combinaison des deux possibilités est interdite.



215 - Escaliers comportant à la fois des parties droites et tournantes.

Dans la mesure où un escalier respecte dans ces différentes parties droites et tournantes les règles de l'art définies dans les paragraphes 213 et 214 ci-dessus, cet escalier est considéré comme conforme à la réglementation en vigueur et, par conséquent, rien ne s'oppose à son utilisation dans les établissements recevant du public. De plus, le giron extérieur des marches doit être inférieur à 0,42 mètre.

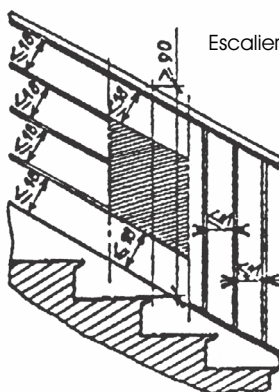
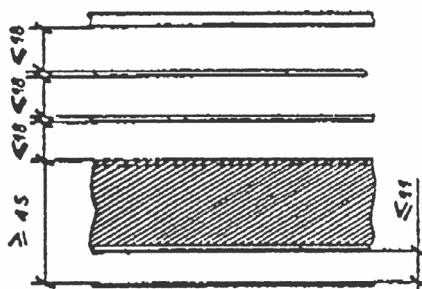
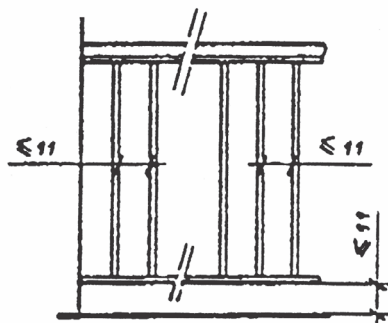
Pour les escaliers d'une seule unité de passage, la main courante doit se situer sur le côté extérieur.

NOTA: Les escaliers doivent être droits ou tournants. La combinaison des deux possibilités est interdite.

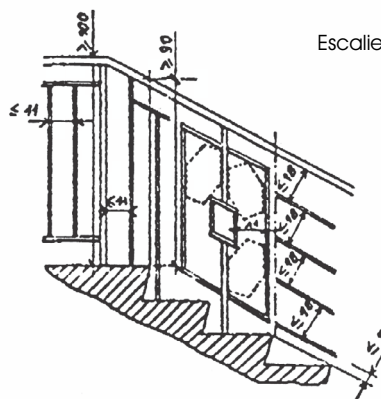
216 - Garde-corps et rampes d'escalier

Conformément aux normes NF P 01-012 et NF P 01-013, les garde-corps doivent résister à une poussée de 100 kilos au mètre linéaire.

Les panneaux de verre utilisés en protection doivent être armés ou feuilletés. Les verres dit « sécurité » sont interdits.



Escalier à limon



Escalier à crémaillère

22 - Matériaux de revêtement

221 - Revêtements muraux

Les revêtements muraux (textiles naturels ou plastiques) doivent être en matériaux de catégorie M0, M1 ou M2 (1). Ils peuvent alors être tendus ou fixés par agrafes.

Les revêtements divers (tissus, papiers, films plastiques) de très faible épaisseur (1 mm maximum) peuvent être utilisés collés pleins sur des supports en matériaux de catégorie M0, M1, M2 ou M3. Par contre, les papiers gaufrés et en relief doivent être collés pleins sur des matériaux de catégorie M0 uniquement.

Les matériaux exposés peuvent être présentés sur les stands sans exigence de réaction au feu. Toutefois, si ces matériaux sont utilisés pour la décoration des cloisons et des faux plafonds et s'ils représentent plus de 20 % de la surface totale de ces éléments, les dispositions des paragraphes précédents leur sont applicables. Cependant, ces dispositions ne s'appliquent pas aux salons et stands spécifiques de la décoration intérieure dans lesquels sont présentés des textiles et des revêtements muraux.

222 - Rideaux - Tentures - Voilages

Les rideaux, tentures et voilages peuvent être flottants s'ils sont de catégorie M0, M1 ou M2 (1). Ils sont cependant interdits sur les portes d'entrée et de sortie des stands, mais sont autorisés sur les portes de cabines.

223 - Peintures et vernis

Les peintures et vernis sont formellement interdits s'ils sont réputés inflammables (nitrocellulosiques ou glycérophthaliques par exemple)

224 - Revêtements de sol, de podiums, d'estrades, de gradins

Les revêtements de sol doivent être en matériaux de catégorie M4 et solidement fixés.

Les revêtements, horizontaux ou non, des podiums, estrades ou gradins d'une hauteur supérieure à 0,30 m et d'une superficie totale supérieure à 20 m², doivent être réalisés en matériaux de catégorie M3. Si leur surface totale est inférieure ou égale à 20 m², ces revêtements peuvent être en matériaux de catégorie M4.

Attention: pour les moquettes classées M3 ou M4 posées sur bois, tenir compte du mode de pose. Les procès-verbaux de réaction au feu doivent indiquer: « Valable en pose tendue sur tout support M3 ».

23 - Eléments de décoration

231 - Eléments flottants

Les éléments de décoration ou d'habillage flottants (panneaux publicitaires de surface supérieure à 0,50 m², guirlandes, objets légers de décoration, etc) doivent être réalisés en matériaux de catégorie M0 ou M1.

L'emploi d'enseignes ou panneaux publicitaires en lettres blanches sur fond vert est absolument interdit, ces couleurs étant exclusivement réservées à l'indication des sorties et sorties de secours.

Attention: Il est absolument interdit de disposer quelque aménagement que ce soit au-dessus des allées (structure ou bandeau signalétiques, passerelle, etc...).

232 - Décorations florales

Les décorations florales en matériaux de synthèse doivent être limitées. Dans le cas contraire, ces décorations doivent être réalisées en matériaux de catégorie M2. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux salons et stands spécifiques des activités florales.

NOTA: Pour les plantes naturelles, utiliser de préférence le terreau à la tourbe qui doit être maintenue humide en permanence.

233 - Mobilier

Aucune exigence n'est demandée pour le mobilier courant (chaises, tables, bureaux, etc). Par contre le gros mobilier (caisse, comptoir, bar, rayonnage, etc) doit être réalisé en matériaux de catégorie M3 (1).

24 - Vélums - Plafonds - Faux Plafonds

Les stands possédant un plafond, un faux plafond ou un vélum plein et ceux possédant un niveau en surélévation doivent avoir une surface couverte inférieure à 300 m².

Si la surface couverte est supérieure à 50 m², des moyens d'extinction appropriés, servis en permanence par au moins un agent de sécurité, doivent être prévus pendant la présence du public.

241 - Vélums

Les vélums sont autorisés dans les conditions suivantes:

- dans les établissements défendus par un réseau d'extinction automatique à eau (2), les vélums doivent être en matériaux de catégorie M0, M1 ou M2 (1),
- dans les établissements non défendus par un réseau d'extinction automatique à eau, ils doivent être en matériaux de catégorie M0 ou M1.

Ils doivent en outre être pourvus d'un système d'accrochage efficace pour empêcher leur chute éventuelle et être supportés par un réseau croisé de fil de fer de manière à former des mailles de 1 m² maximum.

242 - Plafonds et faux plafonds

Les plafonds et faux plafonds doivent être en matériaux de catégorie M0 ou M1. Toutefois il est admis que 25 % de la surface totale de ces plafonds et faux plafonds soient en matériaux de catégorie M2. Sont compris dans ce pourcentage les luminaires et leurs accessoires.

Dans tous les cas, la suspension et la fixation des plafonds et faux plafonds doivent être en matériaux de catégorie M0.

Lorsque des matériaux d'isolation sont placés dans le plénum des plafonds et faux plafonds, ils doivent être de catégorie M1.

D'autre part, si les éléments constitutifs des plafonds et faux plafonds sont ajourés ou à résille, ils peuvent être M2 lorsque la surface des pleins est inférieure à 50 % de la surface totale de ces plafonds ou faux plafonds.

25 - Accessibilité personnes handicapées

La pose de plancher au sol et dont l'épaisseur est supérieure à 7 mm nécessite que ce dernier soit équipé sur la totalité de son pourtour d'un pan incliné dont la profondeur sera égale à deux fois sa hauteur (ex: épaisseur plancher 2 cm, le pan coupé aura une profondeur de 4 cm). Ce point dispensera de la réalisation d'un accès pour personne à mobilité réduite (PMR) pour les planchers jusqu'à une épaisseur de 4 cm. Au delà de cette épaisseur, en complément, tout plancher technique sur lequel le public pouvant être amené à monter devra comporter une rampe d'accès PMR intégrée à ce dernier, celle-ci ne devant pas empiéter sur les allées de circulation. Cette dernière devra avoir une largeur de 0,90 m et une pente comprise entre 2 % et 5 %.

26 - Ignifugation

La garantie de classement de réaction au feu des matériaux employés dans les salons doit être fournie sur demande du chargé de sécurité sous forme de labels de qualité, procès-verbaux ou certificats.

Des revêtements et matériaux satisfaisant à toutes les exigences de la sécurité sont en vente chez les commerçants spécialisés qui doivent fournir les certificats correspondants au classement du matériau.

L'ignifugation peut conférer la qualité M2 à des matériaux qui, à l'état normal sont moyennement ou facilement inflammables. Elle peut se faire par pulvérisation d'un liquide spécial, par application au pinceau d'une peinture ou d'un vernis spécial, ou par trempage dans un bain spécial.

Les travaux d'ignifugation peuvent être exécutés:

- soit par les décorateurs, qui doivent être en mesure de fournir tous renseignements concernant le traitement des matériaux,
- soit par un applicateur agréé, qui délivre à l'exposant un certificat d'un modèle homologué sur lequel sont portés: la nature, la surface et la couleur du revêtement traité, le produit utilisé, la date de l'opération, le cachet et la signature de l'opérateur.

Les coordonnées des applicateurs agréés peuvent être obtenues auprès du Groupement technique français de l'ignifugation, 10, rue du Débarcadère, 75017 Paris. (Tél.: 01.40.55.13.13 ou www.GFTI.orgue).

NOTA: L'ignifugation ne peut être pratiquée que sur des panneaux en bois ou sur les tissus naturels ou comportant une forte proportion de fibres naturelles. Elle est impossible sur les tissus synthétiques et plastiques.

TRES IMPORTANT: Les procès-verbaux d'origine étrangère ne peuvent être pris en considération. Seuls les procès-verbaux émanant de laboratoires agréés français sont acceptés.

3 - Électricité

31 - Installation électrique

L'installation électrique de chaque stand doit être protégée à son origine contre les surintensités et contre les défauts à la terre.

Toutes les masses métalliques doivent être interconnectées et reliées à la prise de terre du coffret de branchement électrique du stand. Les connexions électriques doivent être disposées à l'intérieur de boîtes de dérivation.

Les dispositifs de coupure électrique doivent être accessibles en permanence au personnel du stand.

32 - Matériels électriques

Tous les matériels électriques utilisés doivent être conformes aux normes françaises ou européennes en vigueur.

321 - Câbles électriques

Les câbles électriques doivent être isolés pour une tension minimale de 500 volts, ce qui interdit notamment le câble H-03- VHH (scindex). N'utiliser que des câbles dont chaque conducteur comporte sa propre gaine de protection, l'ensemble des conducteurs étant logé dans une gaine de protection unique.

322 - Conducteurs

L'emploi de conducteurs de section inférieure à 1,5 mm² est interdit.

323 - Appareils électriques

Les appareils électriques de classe 0 (3) doivent être protégés par des dispositifs à courant différentiel nominal au plus égal à 30 MA.

Les appareils électriques de classe I (3) doivent être reliés au conducteur de protection de la canalisation les alimentant.

Les appareils électriques de classe II (3) portant le signe sont conseillés.

324 - Prises multiples

Seuls sont autorisés les adaptateurs ou boîtiers multiples à partir d'un socle fixe (blocs multiprises moulés).

325 - Enseignes lumineuses à haute tension

Les enseignes lumineuses à haute tension situées à portée du public ou du personnel travaillant sur le stand doivent être protégées, et en particulier les électrodes, par un écran en matériau de catégorie M3 au moins.

La commande de coupure éventuelle doit être signalée, et les transformateurs placés en un endroit ne pouvant procurer aucun danger pour les personnes. Signaler éventuellement leur présence par une pancarte « Danger, haute tension ».

326 - Lampes à halogène (norme EN 60598) Les luminaires des stands comportant des lampes à halogène doivent:

- être placés à une hauteur de 2,25 mètres au minimum.
- être éloignés de tous matériaux inflammables (au moins à 0,50 mètre des bois et autres matériaux de décoration).
- être fixés solidement.
- être équipés d'écran de sécurité (verre ou grillage à mailles fines) assurant la protection contre les effets dus à l'explosion éventuelle de la lampe.

4 - Moyens de secours

Les moyens de secours doivent rester visibles en permanence. L'accès aux différents moyens de secours (bouches et poteaux d'incendie, robinet d'incendie armé, postes téléphoniques, commandes de trappes d'évacuation des fumées, extincteurs etc.) doit être constamment dégagé.

ROBINET D'INCENDIE ARME (R.I.A.)

Sur les stands qui sont équipés d'un robinet d'incendie armé, un passage d'un mètre au droit de l'appareil doit être laissé libre de tout matériel jusqu'à l'allée de circulation du public. La présence de panneaux ou tissus pour masquer l'appareil est absolument interdit.

5 - Consignes d'exploitation

Il est interdit de constituer dans les surfaces d'exposition, dans les stands et dans les dégagements, des dépôts de caisses, de bois, de paille, de carton, etc.

Un nettoyage régulier (quotidien) doit débarrasser les locaux des poussières et des déchets de toutes natures. Tous les déchets et détritrus provenant du nettoyage et du balayage doivent être enlevés chaque jour, avant l'heure d'ouverture au public et transportés hors de l'établissement.

(1) ou rendus tels par ignifugation.

(2) C'est le cas pour tous les halls de VIPARIS à l'exception de la nef située en partie centrale du bâtiment 1. (3) au sens de la norme NF C 20-030.

Consignes d'accès

Montage - Parking - Livraisons

Accès, stationnement et circulation en période de montage et démontage:

Afin d'améliorer la circulation dans l'enceinte du Parc et faciliter l'accès des moyens de secours, Paris expo - Porte de Versailles demande à tous les exposants et à toutes les entreprises travaillant pour leur compte de respecter les mesures suivantes:

MONTAGE	PÉRIODE	TYPE DE VÉHICULE	STATIONNEMENT	PORTE D'ACCÈS	OBSERVATIONS
	Le 18 mars 2015 - Le 20 mars 2015	VL hauteur < 1,90 m	Parking "F" gratuit jusqu'au 20 mars 0h00	Porte D	Sortie Portes D ou G (Porte G interdite > 3,5 t)
		AUTRES VÉHICULES	Auprès du Pavillon 7/3	Porte D	Sortie Portes D ou G (Porte G interdite > 3,5 t)
OUVERTURE AU PUBLIC	Démontage des stands pré-équipés en soirée le 22 mars 2015 à partir de 19h et jusqu'à 23 h	- Livraisons autorisées de 8 h 00 à 9 h 00 à la porte D avec une DUREE LIMITÉE A 1 HEURE, au-delà du temps imparti, les véhicules seront immédiatement enlevés par la fourrière. - Aucun stationnement, ni stockage d'aucune sorte ne sont autorisés à l'intérieur de Paris expo - Porte de Versailles. - Arrêt et stationnement interdits sur les couloirs de circulation. - Stationnement interdit sur les périmètres de sécurité, dès l'heure d'ouverture au public. - PARKING EXPOSANTS: Accès Porte F OUVERT de 8 h à 23 h (Pour réservation et règlement, voir Dossier Exposant VIPARIS uniquement disponible sur www.viparis.com/epex) - VENIR avant l'heure d'ouverture des portes de Paris expo - Porte de Versailles, c'est perdre du temps et embouteiller le quartier.			
DÉMONTAGE	Le 22 mars 2015 à partir de 19 h	TOUT TYPES	Auprès du Pavillon 7/3	Porte D	Sortie Portes D ou G (Porte G interdite > 3,5 t)
	Le 23 mars 2015	TOUT TYPES	Auprès du Pavillon 7/3	Porte D	Sortie Porte D

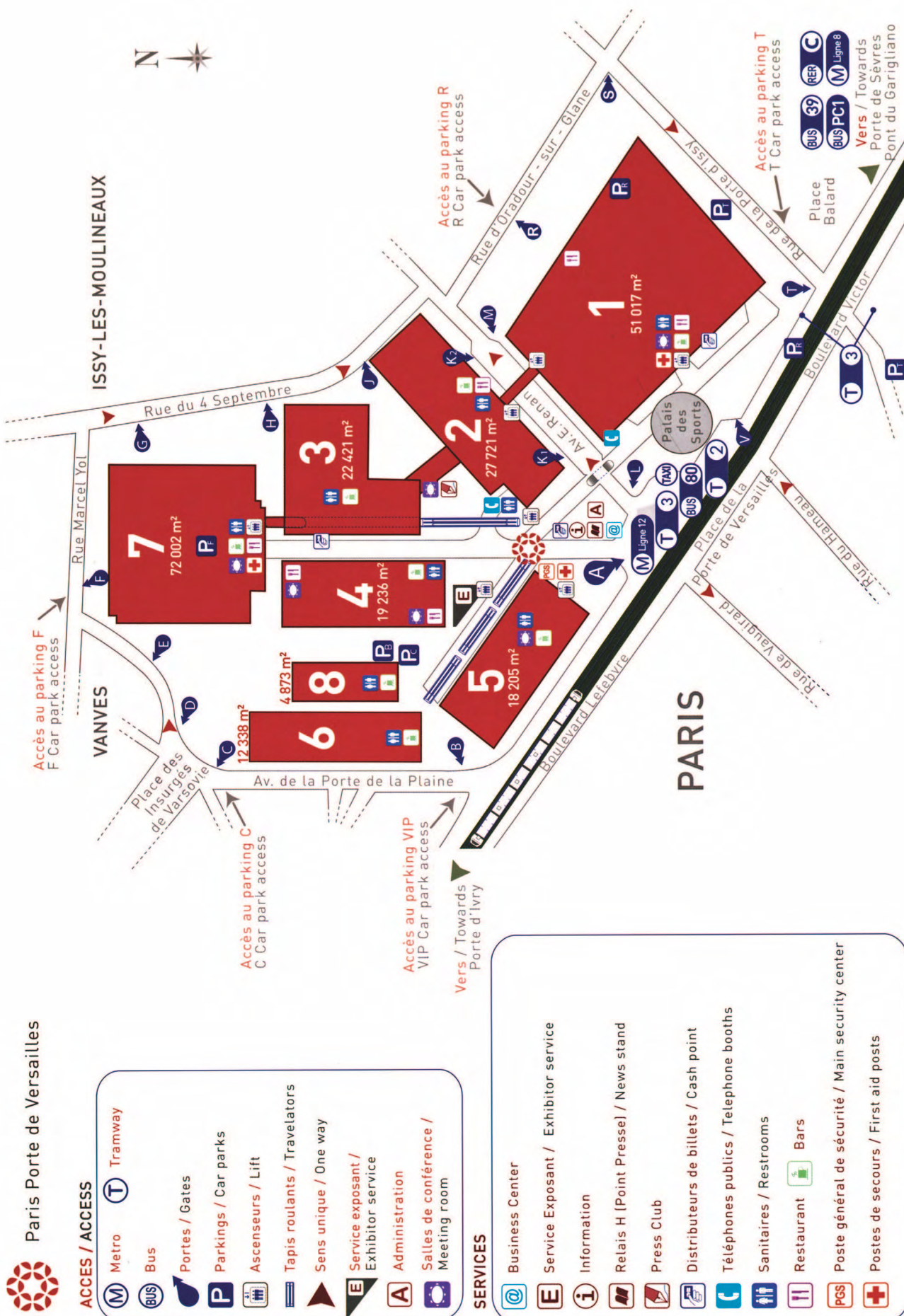
IMPORTANT: À TOUS LES VÉHICULES

- Respecter les voies de circulation matérialisées sur la chaussée du Parc. Le stationnement y est interdit.
- Chaque exposant a pour obligation de rendre apposables ces dispositions à tout transporteur qui viendra pour son compte au Parc des Expositions.
- **TOUT VÉHICULE EN INFRACTION SERA ENLEVÉ SANS PRÉAVIS ET AUX FRAIS ET RISQUES DE SON PROPRIÉTAIRE.**
- Dans Paris expo - Porte de Versailles:
 - Respect du code de la route.
 - Vitesse limitée à 20km/h
 - Arrêt et stationnement interdits sur les couloirs de circulation.
 - CAMPING ET CARAVANING INTERDITS

NOS CONSEILS: Pendant le montage, éviter la période 10 h 00 / 13 h 00.
 Éviter les livraisons la veille de l'ouverture de l'exposition.
 Faire repartir vos véhicules dès qu'ils sont déchargés.

Des agents sont mis en place par Viparis pour vous aider à circuler et à stationner, suivez attentivement leurs consignes. Pour vous renseigner par téléphone 24 h sur 24, composer le 01.72.72.16.80.

Le comité d'organisation n'est pas responsable des enlèvements de véhicules après les horaires cités ci-dessus.



Informations concernant les stands pre-équipés

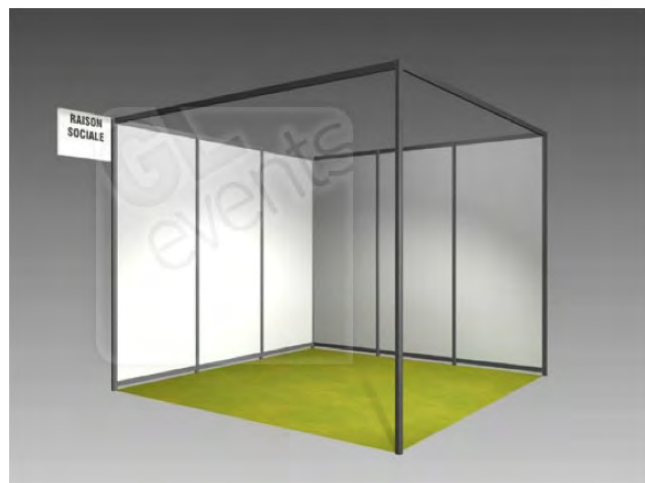
Les stands équipés comprennent **UNIQUEMENT** les cloisons, la moquette grise ainsi qu'une signalétique.

L'alimentation électrique, le mobilier et l'éclairage ne sont PAS fournis sur votre stand.

Stand en îlot: Merci de prendre note que les stands pré-équipés en îlot seront dépourvus de cloisons. Si vous souhaitez positionner des cloisons, merci de prendre contact avec Clementine Lanchais c.lanchais@closerstillmedia.com

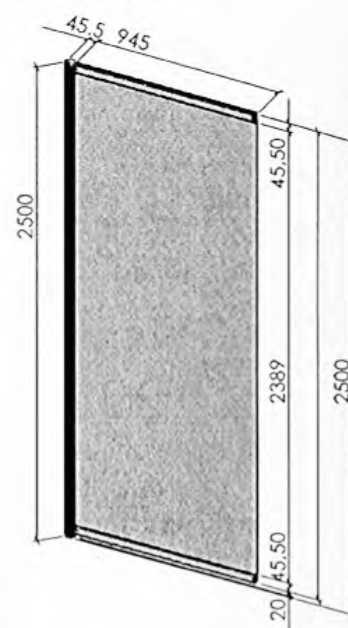
Dimension des panneaux: 2401mm x 957mm

Remplissage visible après assemblage: 2389mm x 945mm



1 MODULE :
cotes intérieures standards entre ossature alu:
Lg 945 x Ha 2389

cote hors tout:
Lg (945+45.5) x Ha 2500
Lg 990.5 x Ha 2500



Il est strictement interdit de clouer ou de percer les cloisons. Tout élément dégradé sera facturé à l'exposant

Exemple de calcul:
soit pour l'exemple si contre

-4 modules en longueur:
cote ext: (990.5x4)+45.5
cote int: (990.5x4)-45.5
-3 modules en largeur:
cote ext: (990.5x3)+45.5
cote int: (990.5x3)-45.5

cote ext : 4007.5 x 3017
cote int : 3916.5 x 2926

Informations concernant les stands nus

Les stands nus ne comprennent ni cloisons, ni moquette, ni alimentation électrique. Ils consistent seulement en un espace délimité dans le hall. Les plans du stand doivent être soumis à c.lanchais@closerstillmedia.com avant le 16 Janvier 2015.

Hauteur de construction: 4,00m (enseigne comprise)

- Les stands devront être largement ouverts. Les cloisons, enseignes ou structures de décors installées en bordure d'allées ne devront pas occulter plus de 66% de chaque face de stand.
- Les cloisons donnant sur le stand voisin et à partir de 2,50m de hauteur, devront être propres, lisses, unies et sans aucun type de signalisation.
- Plancher: Si vous prévoyez un plancher et au-delà de 2 cm de hauteur, il est OBLIGATOIRE de mettre en place un plan incliné (rampe) afin de permettre l'accès aux personnes handicapées sur le stand. Cette rampe sera intégrée au stand et ne débordera pas sur les allées.
- Tout plafond en vélum devra être obligatoirement en vélum « filet ».

Licences pour l'exécution publique de la musique

Merci de contacter c.lanchais@closerstillmedia.com pour avoir des renseignements supplémentaires.

Dispositions et obligations en matière de prévention des risques au travail

L'inspection du Travail et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM) assimilent les phases de travaux de montage et démontage des salons et des stands à des chantiers de bâtiment.

En conséquence s'appliquent ici les textes relatifs à la prévention des risques lors des phases de construction et de déconstruction. Et plus particulièrement: La loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 (transposition d'une directive Européenne) et son décret d'application n° 94-1159 du 26 décembre 1994.

En complément du Code du Travail, ce texte impose la désignation d'un spécialiste aux cotés du constructeur pour l'assister dans la mission de prévention des risques, la Coordination de Sécurité et Protection de la Santé (CSPS).

En application de cette législation, CSM, organisateur désigné « Maître d'Ouvrage d'opérations de construction », a confié la mission de Coordination Générale de Sécurité Protection de la Santé à la société CO'EVENT pour le salon Pharmagora Plus 2015.

La société CO'EVENT a pour rôle de gérer les co-activités des entreprises afin d'assurer la sécurité et protéger la santé de toutes les personnes qui interviendront sur le salon pendant les périodes de montage et de démontage. A cette fin, la société CO'EVENT, désignée « Coordonnateur SPS », établit le Plan Général de Coordination Sécurité Protection de la Santé (P.G.C.S.P.S.) et une Notice Générale de Coordination S.P.S. destinée aux exposants. Ces documents énoncent des règles qui doivent être respectées par tous les intervenants du chantier du salon, les prestataires de l'organisateur pour le PGCSPS, ainsi que les sociétés exposantes (et leurs sous-traitants) pour la notice Générale de Coordination SPS.

Exposants: mesures à prendre dans le cadre de la coordination SPS

Les travaux de construction, d'aménagement, de démontage, réalisés par l'exposant et ses sous-traitants (prestataires de services, décorateurs...) sont placés sous l'entière responsabilité de l'exposant.

Suivant les cas, l'exposant peut être également assimilé à un « Maître d'ouvrage » et devra désigner un Coordonnateur.

Votre situation	Nombre d'entreprises ⁽¹⁾	Actions à entreprendre
Vous installez vous même votre stand sans aucun sous-traitant	1	Vous n'avez pas l'obligation de mettre en place une Coordination Sécurité Protection de la Santé. Assurez-vous du respect du code du travail
Votre stand est fourni par l'organisateur de la Santé	2 et +	
Vous faites réaliser l'installation de votre stand faisant appel à un décorateur ou un standiste		
Votre décorateur / standiste intervient avec ses propres employés sans aucun sous-traitant	1	Vous n'avez pas l'obligation de mettre en place une Coordination Sécurité Protection de la Santé. Assurez-vous du respect du code du travail
Votre décorateur / standiste fait appel à plusieurs entreprises (ou artisans) sous-traitantes	2 et + ⁽²⁾	
Vous faites réaliser l'installation de votre stand faisant directement appel à plusieurs entreprises		
Ex.: un électricien, un menuisier, un poseur de moquette prestataires du parc (élingues)	2 et + ⁽²⁾	Vous avez l'obligation de mettre en place une coordination SPS et de vous faire assister d'un COORDONNATEUR SPS (Sécurité Protection de la Santé).

(1) Expositant (Maître d'ouvrage) = 1 entreprise

(2) L'article L 235-3 spécifie qu'il y a une « Obligation pour le Maître d'Ouvrage de faire appel à un Coordonnateur S.P.S. dès lors que 2 entreprises (y compris sous-traitants) sont appelées à intervenir sur un chantier »

La Notice Générale de Coordination S.P.S. vous est communiquée par l'Organisateur (joint au Guide Technique).

Ce document édicte un certain nombre de règles que devront impérativement respecter les prestataires et les entreprises installatrices de l'Organisateur ainsi que les sociétés exposantes et leurs sous-traitants.

Dans tous les cas, vous devrez en tenir compte dès le déchargement ou le chargement de vos produits et matériels.

DANS LE CAS OÙ VOUS DEVEZ METTRE EN PLACE UNE COORDINATION S.P.S.:

Vous devez missionner un Coordonnateur S.P.S., éventuellement par l'intermédiaire de votre standiste ou décorateur et vous fournirez le nom et les coordonnées de celui-ci au Coordonnateur S.P.S. (CO'EVENT) de l'Organisateur.

Le Coordonnateur que vous aurez missionné prendra en compte la Notice Générale de Coordination S.P.S. et assurera la coordination de la sécurité de votre stand pendant les périodes de montage et de démontage.

DANS TOUS LES CAS VOUS ÊTES RESPONSABLE DES TRAVAUX DE MONTAGE ET DE DÉMONTAGE DE VOTRE STAND.

Faisant référence au P.G.C. (Plan Général de Coordination) et à la réglementation sur la prévention des risques, la société CO'EVENT est à votre disposition pour toute information qui vous serait nécessaire.

CO'EVENT

110, rue Félix - 92700 COLOMBES Tel: 01.46.13.75.98

Fax: 01.56.05.55.24

Email: sparigi@coevent.org

Votre contact: Serge PARIGI

Rappels importants

Chacune des entreprises intervenant sur les chantiers de montage et de démontage est responsable de la sécurité de son chantier notamment vis à vis des tiers. Chaque intervenant du chantier de montage et de démontage doit, entre autres:

- être titulaire des polices d'assurance couvrant intégralement ses activités et interventions,
- respecter les règles établies en matière d'hygiène, de sécurité, et de protection de la santé (respect des limitations de vitesse, sens de circulation, utilisation de matériels de manutention et de travaux conformes...)
- être à jour des différentes déclarations administratives afférentes aux règles du travail en France.
- et plus globalement respecter le Code du Travail et ses différents arrêtés.

Nous vous conseillons vivement de vérifier ces obligations auprès de vos propres prestataires car votre responsabilité est totalement engagée.

Lexique

P.G.C.S.P.S.: Plan Général de Coordination Sécurité Protection de la Santé. Toutes les mesures de préventions des risques du chantier.

P.P.S.P.S.: Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé. Toutes les mesures de préventions des risques prises par les fournisseurs du chantier.

Notice S.P.S.: Notice générale de Coordination S.P.S. Les mesures de préventions de risques du chantier destinées à l'exposant et à ses fournisseurs.

Informations générales

Aménagements pour personnes à mobilité réduite

Le site comprend des aménagements pour les exposants et les visiteurs à mobilité réduite.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter directement ViParis au +33(0)1.40.68.22.22 ou consulter leur site internet <http://www.viparis.com/Viparis/exhibition-paris/site/Paris-Porte-Versailles/en/8>

Accidents

Lors de votre présence au salon, merci de signaler à l'Organisateur si vous êtes impliqué ou êtes témoin d'un accident.

Allées

Veuillez noter que les allées ne font pas partie de votre stand. Aucun matériel ou personnel ne doit dépasser la limite de votre stand. Toutes les allées doivent rester libres et accessibles à tout moment.

Assurance

Toute perte ou dommage se produisant durant le congrès devra être immédiatement rapporté aux organisateurs et aux personnels de sécurité sur site.

Merci de noter que l'assurance exposant ne couvre pas les prestataires de services ainsi que les éventuels sous-traitants sur le congrès. Les prestataires de services doivent fournir la preuve qu'ils disposent d'une assurance couvrant les minimums requis par Paris Porte-de-Versailles.

Nous recommandons que les prestataires qui interviennent sur des structures complexes soient couverts à hauteur de 6 000 000 d'euros en termes de responsabilité civile et soit également à même de fournir la preuve d'une assurance responsabilité civile employeur. Nous recommandons que les prestataires qui interviennent sur des structures standards soient couverts à hauteur de 2 400 000 euros en termes de responsabilité civile et soit également à même de fournir la preuve d'une assurance responsabilité civile employeur.

Pour obtenir plus d'informations concernant l'assurance, merci de contacter Francie Mfonka f.mfonka@closerstillmedia.com

Badge exposant et permis d'accès prestataire

Permis d'accès lors du montage

Les prestataires nécessitent un permis d'accès afin de pouvoir accéder au hall 7/3.

Aucune demande préalable n'est requise, ces permis doivent être retirés auprès de la sécurité directement sur site.

Badge exposant

Tout personnel de votre stand doit porter un badge exposant afin de pouvoir accéder au hall 7/3.

Vous pourrez retirer ces badges directement sur site à partir du vendredi 20 mars vers 15h00. Pour toute demande de dernière minute, merci de vous adresser à l'accueil exposant. Si celui-ci n'est pas encore monté lors de votre arrivée, merci de retirer un permis d'accès prestataire aux portes d'entrées du hall 7/3 afin de pouvoir accéder à celui-ci.

IMPORTANT : Ces cartes ne seront pas envoyées par la poste, mais devront être téléchargées depuis la section 'Formulaires' de ce guide.

Ballons

1. Les ballons gonflés au gaz doivent être fixés correctement au stand. Des frais seront imposés pour tous les coûts encourus pour la réparation de dégâts occasionnés aux unités de traitement de l'air dans le hall par les ballons gonflés au gaz ayant été aspirés dans les unités ainsi que pour l'enlèvement de ballons des structures du toit.
2. Les ballons ne doivent pas être positionnés à plus de 4 mètres de hauteur, mesuré depuis le sol jusqu'au haut du ballon.
3. Les ballons ne peuvent être suspendus qu'au-dessus de votre propre stand.
4. Tous les cylindres d'hélium doivent être enlevés du hall une fois que les ballons ont été gonflés. L'emploi de gaz inflammables est interdit.
5. Un plan indiquant l'emplacement, la hauteur et le moyen de fixation du ballon doit obligatoirement être soumis aux organisateurs.

Charges au sol

Pour toute question sur la capacité maximale des charges au sol, merci de contacter c.lanchais@closerstillmedia.com

Conditions d'aménagement et installation des stands

• Mise à disposition des stands

Les stands seront mis à la disposition des exposants le jeudi 19 mars à 14 heures. Tout matériel livré avant cette date sera refusé. Les aménagements particuliers et la décoration des stands incombant aux exposants devront impérativement être terminés le vendredi 20 mars à 23 heures.

• Réglementation des hauteurs

Hauteur maximum et retrait des structures d'éclairage: 5,5 mètres de haut avec 1 mètre de retrait en mitoyenneté. Hauteur maximum et retrait des enseignes: 4 mètres de haut avec 1 mètre de retrait en mitoyenneté.

Pas de retrait par rapport aux allées ni pour les stands à étage.

Pour tout stand réservé avec 1, 2, 3, ou 4 angles, il est strictement interdit de fermer le ou les cotés ouverts sur les allées (tout projet devra être soumis à la validation de l'organisation).

• Manutention

Les exposants doivent s'assurer que le personnel chargé de leur livraison et du montage de leurs propres éléments de stand dispose du matériel de manutention et de l'outillage nécessaire.

Aucun matériel ne peut être prêté par les Organisateurs.

Attention

Il est interdit de clouer, visser, coller sur la structure par d'autres moyens qu'avec du scotch double face, cimaises (tiges et crochets appartenant aux structures), fil ou tout autre moyen ne remettant pas en cause le bon état des structures existantes.

De même, sont interdits:

- Tout percement pour fixation de machines, équilibre et contre ventement d'équipements tant sur les dalles, terrasse, que sur tout autre élément de construction;
 - Tout collage ou adhérence de matériaux sur les dalles, dallages ou autres éléments de construction de Paris expo-Porte de Versailles. Les branchements électriques et téléphoniques seront effectués du 18 au 20 mars par les soins et sous la responsabilité du Service Régie des Fournisseurs concernés.
- Toute dégradation sera à charge de l'exposant et lui sera facturée à hauteur du montant des travaux de remise en état.

• Stockage des emballages

Pour des raisons impératives de sécurité, il n'existe pas dans le hall d'exposition de local réservé au stockage des emballages. Les exposants devront obligatoirement prévoir leur enlèvement avant l'ouverture de la manifestation.

Déchets

Vous êtes tenu d'enlever tout matériel du stand ainsi que les déchets produits et ce, pour la fin du démontage. Tous les déchets laissés dans le Hall seront enlevés par le service de nettoyage et des frais de €500 par benne remplie seront facturés à l'exposant concerné.

Dégradations

L'exposant est responsable pour toutes cloisons, poteaux, mobilier et/ou accessoire loué, etc. faisant partie de leur stand. Tous les dommages occasionnés seront facturés à l'exposant. Dès votre arrivée, nous vous conseillons d'examiner soigneusement votre stand et nous signaler tout dommage afin d'assurer que vous ne soyez pas facturé par la suite.

IMPORTANT : Tous les objets d'exposition et matériels de stand doivent être enlevés du Hall lors de votre départ. Des frais seront imposés pour l'enlèvement d'articles abandonnés, incluant les scotchs présents sur la moquette, les brochures et documents.

Démontage

Le démontage des stands ne pourra commencer qu'après la fermeture. La sortie de matériel ne pourra être autorisée qu'après le départ des visiteurs.

Les exposants et les décorateurs sont avisés que l'installateur officiel commencera le démontage de l'exposition le lundi 23 mars 2015 au matin.

C'est pourquoi les exposants ayant un **stand pré-équipé** auront jusqu'au **dimanche 22 mars 23h** pour évacuer leurs produits et matériels. Les exposants ayant un **stand nu** auront jusqu'au **lundi 23 mars 15h** pour démonter leur stand.

L'Organisateur décline toute responsabilité quant aux vols et dégâts qui pourraient survenir pendant le démontage. Tout exposant qui ne pourrait emmener dès le dimanche soir des choses de valeur, est invité à se présenter au commissariat général, avant son départ des lieux, pour éviter des disparitions inopportunes.

Le démontage complet de l'exposition pour permettre le nettoyage du pavillon devra être impérativement terminé le lundi 23 mars à 15 heure.

Echantillons

Merci de contacter c.lanchais@closerstillmedia.com si vous prévoyez avoir des échantillons d'aliments ou de liquides sur votre stand.

Electricité

L'alimentation électrique et l'éclairage ne sont PAS fournis sur votre stand. Vous devez les commander séparément auprès de Viparis.

Sur chaque îlot, au minimum un boîtier électrique sera installé. Nous ne pouvons vous aviser par avance si celui-ci sera installé ou non sur votre stand.

Elingage

Merci de contacter Fabienne f.oneill@closerstillmedia.com, Christian c.obega@closerstillmedia.com ou Stanislas s.robert@closerstillmedia.com si vous souhaitez suspendre des bannières ou autres dans le hall de l'exposition.

Gaz

A: Réseau de distribution Viparis

Le Site est seul responsable pour l'approvisionnement en gaz naturel, air comprimé, eau et services d'assainissement. Les gaz seront fournis par des arrivées de gaz au sol et doivent être contrôlées par moyen d'une soupape de gaz rigide en métal et dans un endroit accessible sur votre stand.

B: Gaz comprimés

Merci de contacter c.lanchais@closerstillmedia.com pour avoir des renseignements supplémentaires.

Mesure de sécurité et d'hygiène

Un représentant qualifié de l'exposant devra se tenir sur le stand lors du passage de la Commission de Sécurité, la veille ou le matin de l'ouverture de l'exposition ; la date vous sera communiquée ultérieurement.

Les mesures de sécurité imposées par le règlement de sécurité dans les expositions, foires et salons (arrêté du 18 novembre 1987 - arrêté du 11 janvier 2000) doivent être rigoureusement observées (extraits pages 6 à 9).

Une inobservation du règlement peut entraîner la fermeture immédiate du stand.

Mineurs

La réglementation Hygiène et Sécurité des autorités locales interdit la présence de mineurs de moins de 16 ans pendant le montage et le démontage de l'événement. Pharmagora Plus est un événement à destination des professionnels et n'est donc pas un cadre destiné aux enfants. Aucun service de garderie d'enfants ne sera disponible pendant l'événement.

Mobilier

Aucun mobilier n'est fourni avec votre stand. Pour tout besoin, merci de commander auprès de GL Events.

Moquettes / revêtements de sol

Toutes les allées et stands équipés seront recouverts d'une moquette fournie par le prestataire officiel de l'événement.

Les exposants en stand équipé peuvent choisir une couleur de moquette alternative moyennant des frais supplémentaires. Tout exposant souhaitant changer celle-ci doit contacter GL Events et faire une demande auprès d'eux.

Afin de connaître les spécificités techniques des stands équipés, merci de cliquer [ici](#).

EMPLACEMENTS EN ÎLOT: Veuillez noter que les emplacements en îlot réservés en stands équipés ne comprendront pas de cloisons externes.

Vous trouverez les spécificités techniques des stands équipés contenant les dimensions exactes des cloisons dans la section 'Formulaires' de ce guide.

Si vous prévoyez une construction à l'intérieur de votre stand équipé, merci d'envoyer un email à c.lanchais@closerstillmedia.com

Nettoyage

- En préparation de l'ouverture de l'événement aux visiteurs, tous les stands seront nettoyés la nuit du 20 mars.
- Le nettoyage des stands s'effectuera chaque jour du salon.
- Si le stand comprend une zone intérieure fermée (bureau, espaces de stockages) ou si des cloisons de sécurité sont utilisées, vous devez remettre un double des clés clairement étiqueté au bureau de l'Organisateur afin de permettre l'accès au personnel de ménage.
- Si un nettoyage d'urgence est requis durant le salon, l'exposant doit s'adresser au bureau de l'Organisateur. Veuillez noter que seules les tâches de nettoyage légères seront possibles pendant les heures d'ouverture, le passage d'aspirateur ne sera possible qu'après la fermeture du salon.
- Merci de bien vouloir vous débarrasser de tous les liquides présents sur votre stand afin d'éviter les renversements et des dégâts causés aux moquettes.

Poteaux présents dans le hall d'exposition

Si vous souhaitez connaître les dimensions exactes des poteaux présents dans le hall d'exposition, merci de contacter c.lanchais@closerstillmedia.com

Premiers secours

Les premiers secours sont situés dans les bureaux de la sécurité du Hall 5. Ils sont joignables via le bureau des Organisateurs.

Procédures d'urgence et d'incendie

Merci de prêter une attention particulière aux procédures d'urgence et d'incendie de la Porte de Versailles qui se trouvent dans la section 'Formulaires' de ce guide.

Remboursement de la TVA

Les exposants étrangers peuvent récupérer la TVA imposée sur une large gamme de dépenses, ce qui leur permet d'abaisser le coût de l'événement. Veuillez remplir le formulaire correspondant ou contacter Quipsound au:

Tél.: +44 (0)1959 561717

Fax.: +44 (0)1959 564740

Email: info@quipsound.com

Web: www.quipsound.com

Sécurité et Gardiennage

Le service de sécurité et de gardiennage 24h/24h prévue par les Organisateurs est destiné à empêcher tout accès non autorisé au Hall; il n'est en aucun cas destiné à assurer la sécurité du contenu de votre stand. Des patrouilles de sécurité à l'intérieur du hall auront lieu la nuit et celles-ci ne seront pas en mesure d'assurer la sécurité de vos biens laissés sans surveillance.

Veuillez assurer une permanence sur votre stand à tout moment. Si vous constatez un problème lié à la sécurité, merci de le signaler immédiatement aux Organisateurs. Il est conseillé aux exposants de ne pas laisser leur stand sans surveillance pendant le montage, le démontage ou les heures d'ouverture de l'événement et de faire particulièrement attention aux effets personnels tels que téléphones et ordinateurs portables.

Veuillez noter que la plupart des armoires proposées à la location sont munies de serrures communes et, par conséquent, ne doivent PAS être considérées comme étant sécurisées.

Merci d'informer immédiatement les Organisateurs de tout incident de vol dans le hall car un formulaire de sécurité devra être rempli et l'incident devra être signalé à la police.

Veuillez noter que les Organisateurs et le Site se déchargent de toute responsabilité concernant les pertes ou les dégâts occasionnés aux stands ou aux objets d'exposition.

Obligations de l'exposant

Attention : le risque Vol sans effraction est garanti à la condition formelle que:

- pendant les heures d'ouverture au public et/ou aux exposants, ainsi qu'en période d'installation et de démontage, le stand soit constamment gardienné par l'exposant et/ou son personnel,
- les ordinateurs, les écrans plasmas et les équipements audiovisuels soient obligatoirement remisés dans un meuble et/ou un local spécifique fermé à clé et/ou fixés au stand ou reliés à celui-ci par un cordon de sécurité ou un cadenas prévus à cet effet pendant les heures de fermeture de l'exposition.
- les écrans plasma doivent être solidement fixés sur la structure des stands.

tous les moyens de protections mécaniques, électroniques et humains existant sur place soient utilisés.

Stockage et manutention sur site

Il n'y a pas de zone de stockage dans le hall, toute entreprise ayant besoin de stocker du matériel devra contacter le prestataire officiel en charge du stockage pour établir un devis.

Egalement nous vous avisons qu'il est formellement interdit d'entreposer des caisses vides et des emballages derrière les stands pour des mesures de sécurité anti-incendie.

Merci de compléter la déclaration adéquate ou de contacter GES si besoin.

Travaux d'entretien

Les travaux d'entretien des stands doivent être effectués le matin avant l'ouverture ou après la fermeture de l'événement et arrangés au préalable avec les Organisateurs. Aucun travail d'entretien ne sera permis pendant les heures d'ouverture.

Véhicules/remorques sur le stand

Merci de contacter c.lanchais@closerstillmedia.com avec des renseignements supplémentaires.

Vestiaire

Le vestiaire se trouve dans le Hall 7/3 et est ouvert chaque jour jusqu'à 30 minutes après la fermeture du salon. Des frais de €2 s'appliquent par article.

Bon de commande de location de matériel audio-visuel

Exposition	A renvoyer avant le
Paris Porte De Versailles	27 Février 2015

Description	Total en €	Quantité	Total	Longueur de câble requise
	PROJECTEURS			
	Sanyo PLC-XU55 ou l'équivalent 2500 ANSI		182.00	
	Sanyo PLC-XU106 ou l'équivalent 4500 ANSI		272.00	
	PLASMA/ECRANS PLATS			
	Ecran 65" HD Plasma		902.00	
	Ecran 61" Plasma		636.00	
	Ecran 50" HD Plasma		421.00	
	Ecran 46" HD LCD		376.00	
	Ecran 42" HD LCD		285.00	
	Ecran 42" HD Plasma		246.00	
	Ecran 32" LCD		227.00	
	Ecran 22" TFT		162.00	
	Stand Parabola jusqu'à 50"		103.00	
	Stand Screenstalk jusqu'à 60"		129.00	
  	PRODUITS ACCESSOIRES			
	Ordinateur portable avec MS Office		194.00	
	Lecteur Blu Ray		116.00	
  	Lecteur DVD		38.00	
	ACOUSTIQUE			
	2 haut-parleurs		194.00	
	Micro à boutonnière		116.00	
	Micro à main		116.00	

Installation/Maintenance technique

PSP Ltd est le fournisseur audio-visuel officiel de ce salon, une installation complète et une maintenance pendant le salon sont incluses. Un coût supplémentaire (à déterminer) est à prévoir dans le cas de la location d'un projecteur.

Coûts d'un technicien/ en plus du pack standard					
Technicien sur place	330.00	660.00			
Livraison					
* La livraison sur le site est incluse tant que le paiement est reçu 48h avant l'ouverture du salon.					
Sous Total					
Total					

** PSP Ltd n'est pas responsable des fixations aux murs des écrans plasma à moins d'un arrangement antérieur qui pourra faire l'objet d'un coût supplémentaire variable.



Merci de compléter ce bon et de l'envoyer par courrier électronique à screenhire@pspav.com

ou par fax: +44 (0) 121 486 2151

Bon de commande de location audio-visuel - Paiement

Merci de remplir le formulaire ci-dessous et de le renvoyer avec votre bon de commande.

Les paiements sont attendus avant la livraison de l'équipement.

Les exposants sont responsables de la souscription d'une assurance couvrant toutes les ptes et dommages concernant le matériel loué.

La livraison du matériel aura lieu le 20 mars et le retrait aura lieu à la fin du salon le 22 mars. Les exposants sont responsables du matériel jusqu'à ce qu'il soit repris.

Les exposant doivent être sur le site pour signer les documents sur le site pour signer les documents relatifs au matériel, PSP livrera jusqu'à 20h le 20 mars 2015

Les conditions de vente de PSP sont disponibles sur demande.

Informations

Nom de l'entreprise

Adresse

Nom du contact

Position

Téléphone

Email

Nom du contact sur le site

Numéro du stand

Pré-paiement – Merci de cocher ☐ Carte de crédit ☐ Transfert Bancaire ☐ Pro-forma

Numéro de TVA si nécessaire

Signature

Date

Nom pour la facture

Votre numéro de commande

Adresse de facturation

Virement bancaire

Presentation Service Providers Ltd

Natwest

Sort Code : 60-02-35

A/c No : 71645500

Swift Code : NWBKGB2L

IBAN : GB87NWBK60023571645500



Merci de compléter ce bon et de l'envoyer par courrier électronique à screenhire@pspav.com

ou par fax: +44 (0) 121 486 2151

À envoyer au plus tard 15 jours avant l'ouverture du Salon.

Après cette date, les demandes seront prises en compte sur place auprès de nos hôteses et honorées dans la mesure de la disponibilité de nos stocks. Ces commandes seront majorées de 30 %.

After this date, requests are handled on site by our hostesses and honored depending on availability of our stocks.

Any order made on site will be subject to a 30 % surcharge.

Service Exposants :

Tel. +33 (0)1 60 21 25 25 / Fax. +33 (0)1 60 21 25 99

Votre société / your company

Nom ou raison sociale / *name of company* :

Siren / *VAT or Tax ID* :

Responsable / *person in charge* :

Adresse / *address* :

Code postal / *zip code* :

Ville / *city* :

Pays / *country* :

Tel. :

Fax :

Email :

Votre stand / your stand

Salon / *show* :

Lieu / *venue* :

Dates / *build-up dates*

du / *from*

au / *to*

Hall :

Nom du stand (et N°) / *name of stand (and N°)*:

Allée / *aisle* :

Longueur / *length* :

Largeur / *width* :

Surface :

Designation

Designation

Unité

Unit

Qte

Qty

Prix HT

Unit price

Total HT

Total

SOL / FLOOR

Plancher technique - élément standard / *Technical flooring - standard element*

Dim 1,00 x 0,50 m y compris 10 % de panneaux à trappes pour fluides.
Hauteur 0,12 m - résistance 500 kg/m² (positionner les trappes sur le plan)
Dim : 1,00 x 0,50 m including 10 % of trap panels for fluids.
Height 0,12 m - strengt 500 kg/m2 (indicate traps on plan)

m²

.....

18,00

.....

Rampe handicapé / *wheelchair ramp* Dim : 1,00 x 1,00 m

U

.....

117,00

.....

Moquette aiguilletée / *needleloom carpet*

Coloris au choix dans notre gamme couleurs selon stock disponible
Colors to choose on our range of colors according to availability

m²

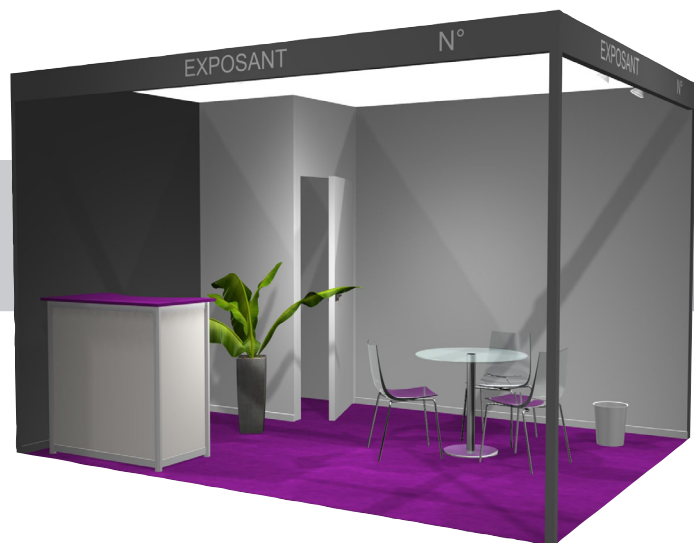
.....

9,00

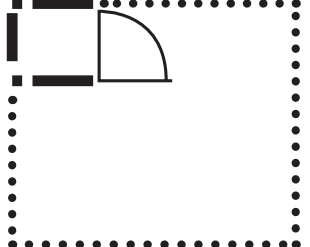
.....

Couleur / *color* _____ / Ref _____

À envoyer au plus tard 15 jours avant l'ouverture du Salon.



STAND TRADITIONNEL TRADITIONAL BOOTH

Designation	Unité	Qte	Prix HT	Total HT
Designation	Unit	Qty	Unit price	Total
CLOISONS GAÎNÉES / WOODEN STRUCTURE TO BE DRESSED				
Hauteur / Height : 2,50 m - Largeur / Width : 1,00 m - Épaisseur / Thickness : 0,057 m Il est interdit de percer, clouer, couper ou peindre les cloisons - <i>Beware : drilling, nailing or painting positions is forbidden.</i>				
Cloison gaînée 1 face / 1 slide dressed wooden structure	ml		80,31	
Cloison gaînée 2 faces / 1 slide dressed wooden structure Couleur au choix dans les revêtements de cloisons bois / colors at choice from wood partition dressing	ml		120,00	
Revêtement de cloisons bois / wood partition dressing Coton gratté uni, 9 coloris au choix. Qualité standard 140 g/m ² / Plain brushed cotton, 9 colors to choose from. Standard quality : 140 g/m ² Coloris au choix dans notre gamme couleurs / Colors to choose on our range of colors Couleur / color _____ / Ref _____				
Bloc simple porte gainé de coton / single door unit covered with cotton Fermant à clé. Hauteur : 2,50 m / Largeur : 1 m. Lockable. Height: 2,50 m / Width: 1 m.	U		180,00	
RESERVES / CABIN - choisissez votre modèle / choose your version				
   Ex. 1 Ex. 2 Ex. 3				
Exemple 1 : réserve de 1 m² / store room of 1 m² Comprenant 1 cloison bois gainée coton & une porte en bois fermant à clé. <i>Including 1 wood panel covered with cotton on partition & single door unit - In wood - Lockable.</i>	U		300,00	
Exemple 2 : réserve de 1 m² / store room of 1 m² Comprenant 2 cloisons gainées coton & une porte en bois fermant à clé. <i>Including 2 wood panels covered with cotton on partition & single door unit - In wood - Lockable.</i>	U		420,00	
Exemple 3 : réserve de 1 m² pour stand nu / store room of 1 m² for naked booth Comprenant 3 cloisons gainées coton & une porte en bois fermant à clé. <i>Including 3 wood panels covered with cotton on partition & single door unit - In wood - Lockable.</i>	U		540,00	
Possibilité d'avoir des réserves plus grandes - Nous contacter pour devis au 01 60 21 25 25. Possibility having store rooms bigger - Please contact us to have a quotation : 01 60 21 25 25.				

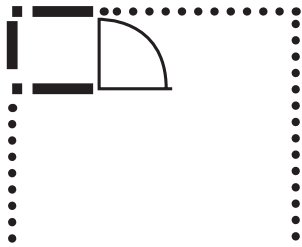


BON DE COMMANDE ORDER FORM

À envoyer au plus tard 15 jours avant l'ouverture du Salon.



STAND MODULAIRE MODULAR BOOTH

Designation	Unité	Qte	Prix HT	Total HT
Designation	Unit	Qty	Unit price	Total
STRUCTURE ALUMINIUM / ALUMINIUM STRUCTURE				
Il est interdit de percer, clouer, couper ou peindre les cloisons - Beware : drilling, nailing or painting positions is forbidden.				
Cloison modulaire : structure aluminium, remplissage panneaux bois mélaminés. / Modular partition: aluminium structure, filler in melamine wood panel.				
Hauteur / Height : 2,50 m - Largeur / Width : 1,00 m				
Couleur d'aluminium / color of aluminium Gris galet / stone grey				
Couleur de mélaminé / color of melamine ☐ Blanc / White ☐ Sycomore miel / Sycamore honey	ml		80,00	
Bandeau périphérique en aluminium / peripheral fascia in aluminium + retombées de poteaux tous les 3 ou 4 ml / + post every 3 or 4 lm Hauteur / Height : 0,045 m	ml		15,00	
Bloc simple porte mélaminé / melamine simple modular door Remplissage mélaminé couleur - fermant à clé - hauteur : 2,50 m - largeur : 1 m. Melamine filing in color - Lockable - Height: 2,50 m - Width: 1 m.	U		135,00	
RESERVES / CABIN - choisissez votre modèle / choose your version				
  				
Exemple 1 : réserve de 1 m² / store room of 1 m² Comprenant 1 cloison mélaminée & une porte en mélaminé bois blanc fermant à clé. Including 1 wood panel melamine on partition & single door unit - In white wood - Lockable.	U		215,00	
Exemple 2 : réserve de 1 m² / store room of 1 m² Comprenant 2 cloisons mélaminées & une porte en mélaminé bois fermant à clé. Including 2 wood panels melamine on partition & single door unit - In white wood - Lockable.	U		295,00	
Exemple 3 : réserve de 1 m² pour stand nu / store room of 1 m² for naked booth Comprenant 3 cloisons mélaminées & une porte en mélaminé bois fermant à clé. Including 3 wood panels melamine on partition & single door unit - In white wood - Lockable.	U		375,00	
Possibilité d'avoir des réserves plus grandes - Nous contacter pour devis au 01 60 21 25 25. Possibility having store rooms bigger - Please contact us to have a quotation : 01 60 21 25 25.				



BON DE COMMANDE ORDER FORM

À envoyer au plus tard 15 jours avant l'ouverture du Salon.

Designation	Unité	Qte	Prix HT	Total HT
Designation	Unit	Qty	Unit price	Total
PLAFOND - ACCESSOIRES / CEILING - ACCESSORIES				
Plafond vélum / ceiling lining Sur structure aluminium recouverte de coton gratté uni. / <i>On aluminium structure dressed with brushed cotton.</i> Coloris au choix dans notre gamme couleurs / <i>Colors to choose on our range of colors.</i> Couleur / <i>color</i> _____ / Ref _____	m ²		9,00	
Étagère droite / straight shelf Bois mélaminé blanc sur cloison / <i>White wood panel melamine on partition</i> Longueur / <i>length</i> : 1,00 m - Largeur / <i>Width</i> : 0,30 m Indiquer la hauteur sur le plan d'implantation / <i>Please indicate height on layout plan.</i>	m ²		30,00	
ÉLECTRICITÉ / ELECTICITY				
Spot a tige / spot on rod - 50 cm - 100 w				
Gris / <i>Grey</i>	U		55,00	
Blanc / <i>White</i>	U		55,00	
Rail de 3 spots / 3 spot track - 1 m - 300 w				
Noir / <i>Black</i>	U		100,00	
Blanc / <i>White</i>	U		100,00	
Prise de courant + raccordement blanc / <i>outlet + junction white - 16 A</i>	U		40,00	
Bloc de 3 prises + raccordement blanc <i>3 outlet unit + junction white - 16 A</i>	U		40,00	
SIGNALÉTIQUE / GRAPHISM*				
Enseigne sur bandeau / sign on fascia recto/verso Hauteur 0,16 m (jusqu'à 30 lettres) - longueur maximum : 3,00 m. <i>Height 0,16 m (up to 30 letters) - maximum length: 3,00 m.</i>	U		110,00	
Enseigne sur drapeau / sign on flag Hauteur 0,50 m (jusqu'à 30 lettres) - Longueur : 0,40 m. <i>Height 0,50 m (up to 30 letters) - Maximum length: 0,40 m.</i> Indiquez votre texte d'enseigne : <i>Indicate the sign text:</i> _____	U		40,00	
Pour les stands bois : Bâche sur cloison, hauteur 2,50 m pour impression d'un mur complet.	ml		200,00	
Pour les stands modulaires : Impression sur forex, 1 x 2,50 m de hauteur.	ml		200,00	
Bâche adhésive / self adhesive canvas À positionner sur support lisse (cloison mélaminée, comptoir hôtesse) sans source de chaleur. <i>On partition, panel, hostess desk. Don't put next to any heat source.</i>	m ²		160,00	
* fichiers informatiques à fournir au format PDF HD, 1/4 du format final sans traits de coupe / <i>computer files to provide the PDF format HD, quarter final format without cutting lines.</i>				



BON DE COMMANDE ORDER FORM

À envoyer au plus tard 15 jours avant l'ouverture du Salon.

**Déclare avoir pris entière connaissance
des conditions de location
et les accepter.**

***Declares having read and accepted
all the rental conditions.***

TOTAL HT € <i>TOTAL before Tax</i>	€
TVA / VAT 20 %	€
TOTAL TTC <i>TOTAL Tax included</i>	€

Date, signature et cachet / *date, seal and signature*

Commande à retourner accompagnée de son règlement à : / *Order to be returned along with full payment to:*

GL EVENTS SERVICES
Agence de Mitry Mory
18-20 Avenue du 8 mai 1945 - 77290 MITRY MORY
Tel + 33 (0)1 60 21 25 25 / Fax +33 (0)1 60 21 25 99

CONDITIONS DE PAIEMENT / *PAYMENT CONDITIONS*

Comptant à la commande / *Payment due at the time of the order*

Toute commande ne sera prise en compte qu'à réception du règlement TTC. / Orders will be taken into consideration when payment tax included is received.

RÉFÉRENCES BANCAIRES / *BANK INFORMATION*

BANQUE / <i>BANK</i>				
Code Banque <i>Bank Code</i>	Code Guichet <i>Branch Code</i>	N° Compte <i>Account Number</i>	Clé RiB <i>Bank detail</i>	Domiciliation <i>Paying bank</i>
10096	18100	25684801	39	LB Lyon Gr Entreprises (00062)

Code SWIFT : CMCIFRPP

Code IBAN : FR76 1009 6181 0000 0256 8480 139



PLAN DE VOTRE STAND

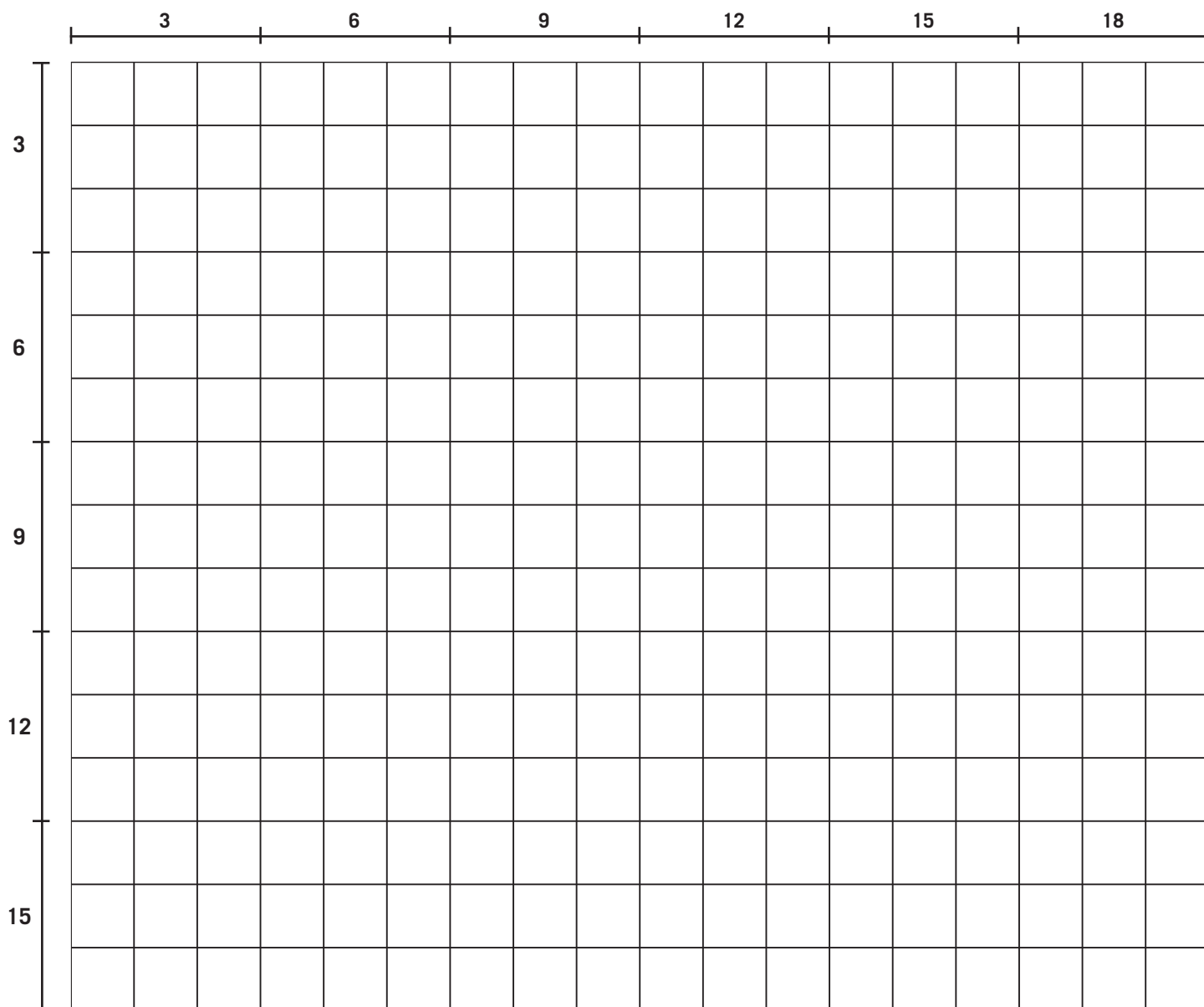
FLOORPLAN OF YOUR STAND

Positionnez les aménagements en indiquant :

les dimensions du stand, les allées autour du stand, les cloisons, la position du bandeau, les portes, le numéro de stand.

Position the fittings and indicate the following:

dimensions of stand, aisle around the stand, partitions, positioning of fascia, doors, stand number.



Échelle 1 cm = 1 m / Scale 1 cm = 1 m

-  Cloison pleine / solid partition
-  Raidisseur / stiffener
tous les 3 ou 4 m / every 3 or 4 m
-  Étagère / shelf
-  Plafond (vélum) / ceiling (roof lining)



Porte de réserve fermant à clé /
Door for storage with key



Spot à tige / spot on rod



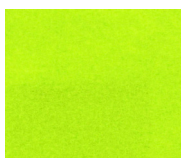
Rail de 3 spots / 3 spot track



Prise de courant / outlet



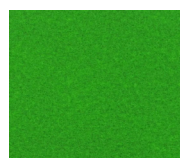
Bloc 3 prises / 3 outlet unit



CITRONNELLE
EXTIW1251



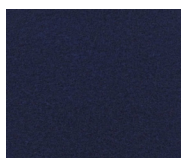
PISTACHE
EXTIW9661



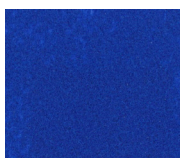
VERT PRAIRIE
EXTIW9631



VERT MENTHE
EXTIW0901



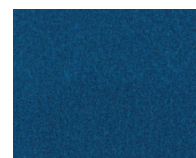
BLEU MARINE
EXTIW0954



BLEU ROI
EXTIW0824



BLEU ELECTRIQUE
EXTIW0904



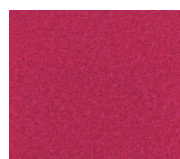
BLEU ATOLL
EXTIW1234



BLEU COLLEGE
EXTIW9924



ORCHIDEE
EXTIW1139



FRAMBOISE
EXTIW1262



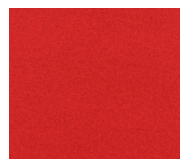
ROUGE CARDINAL
EXTIW9289



PRUNE
EXTIW1129



TULIPE NOIRE
EXTIW1059



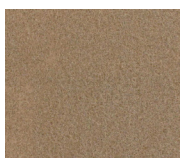
ROUGE VERMILLON
EXTIW9662



ROUGE ECREEVISSE
EXTIW0962



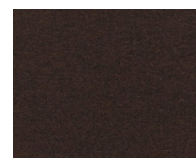
CITROUILLE
EXTIW9257



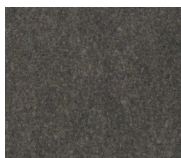
CHAMOIS
EXTIW0956



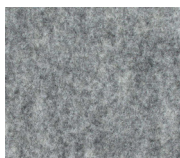
IVOIRE
EXTIW0916



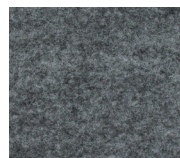
CACAO
EXTIW9248



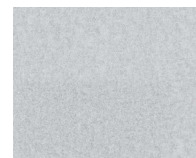
TAUPE
EXTIW9395



GRIS CLAIR CHINE
EXTIW0985



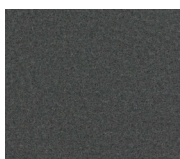
GRIS Fonce CHINE
EXTIW0905



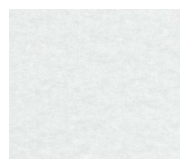
GRIS GALET
EXTIW1155



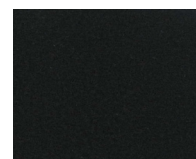
GRIS SOURIS
EXTIW0915



ANTHRACITE
EXTIW0965



BLANC
EXTIW0950



NOIR
EXTIW0910



TEXTILEDISEIGN

SELECTION OF BRUSHED COTTON



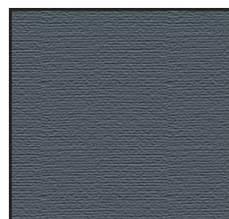
ECRU



NOIR



BLANC



ANTHRACITE



GRIS SOURIS



GRIS GALET



TAUPE



CHOCOLAT



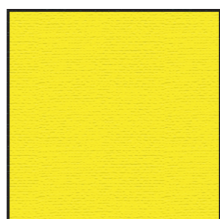
CAMEL



IVOIRE



JAUNE BLE



SOLEIL



SAFRAN



CITROUILLE



ROUGE PASSION



BORDEAUX



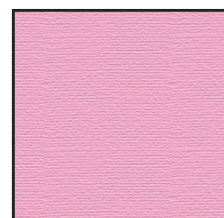
ROSE INDIEN



VIOLINE



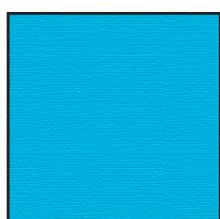
POUSSIÈRE DE LILAS



ROSE DRAGÉE



BLEU CIEL



TURQUOISE



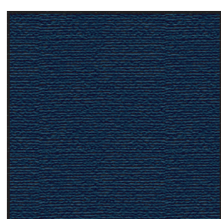
BLEU LAGON



BLEU ROI



BLUE JEANS



BLEU MARINE



VERT SAPIN



VERT MENTHE



VERT POMME



CITRONNELLE

TARIFS 2014

SOCIETE :
 Responsable : Tel :
 Mail : Fax :
 Adresse :
 CP : Ville : Signature :

SALON ou EXPOSITION :

LIEU : Date ouverture : Date fermeture :

Bât : Niveau : Allée : N° de stand : Enseigne du stand :

BON DE COMMANDE

EXCLUSIVITE PARIS ET LYON

Références	Désignations	Caractéristiques		PU NET HT €	Quantité	Total
OASC	OASIS Champêtre	ht totale : ~ longueur	20 cm 23 cm vase verre	75,00 €		
OASJ	OASIS Japonais	ht totale : ~ longueur	15 cm 23 cm vase verre	75,00 €		
RONB	RONDO BAS	ht totale : ~	30 cm vase verre ou plastique de différents coloris	52,00 €		
RONH	RONDO HAUT	ht totale : ~	50 cm vase plastique de différents coloris	99,00 €		
MODB	MODULO BAS	ht totale : ~	30 cm vase verre ou plastique différents coloris	52,00 €		
DUO	DUO	ht totale : ~ longueur	20 cm 23 cm vase verre	65,00 €		
CLEO	CLEO	ht totale : ~	40 cm vase verre support métallique	60,00 €		
VERC	VERTIGO Champêtre	ht totale : ~ diamètre : ~	50 cm 50 cm vase verre	99,00 €		
VERA	VERTIGO Africain	ht totale : ~	40 cm vase verre	70,00 €		
VERE	VERTIGO Exotique	ht totale : ~	50 cm vase verre	70,00 €		
VERS	VERSAILLE	ht totale : ~	1,50 m vase verre support métallique	115,00 €		
TRIA	TRIANON	ht totale : ~	1,40 m vase verre support métallique	115,00 €		
MARG	MARGOT	ht totale : ~	1,60 m vase verre	115,00 €		
LANC	LANCELOT	ht totale : ~	2 m vase verre support métallique	160,00 €		

ASSURANCE OBLIGATOIRE RISQUES ET PERTES	
Montant total de location H.T	Risques et pertes H.T
0 € à 38 €	8,00 €
39 € à 76 €	11,00 €
77 € à 151 €	14,00 €
152 € à 228 €	19,00 €
229 € à 380 €	28,00 €
381 € à 762 €	43,00 €
763 € à 1144 €	72,00 €
1145 € à 2287 €	92,00 €

TOTAL NET H.T.		€
ASSURANCE		€
TOTAL NET H.T. après assurance		€
TVA 20%		€
TOTAL TTC		€

TOUTE COMMANDE NE SERA PRISE EN CONSIDERATION QUE SI ELLE EST ACCOMPAGNEE DE SON REGLEMENT TTC

BON DE COMMANDE - Tarif 2014

Location de plantes

Siège social :
Route d'Irigny - ZI Nord - BP 40 - 69530 Brignais
Tél : 04 72 31 54 27 Fax : 04 72 31 54 91
info.polygonevert@gl-events.com
SARL au capital de 381 000 € - Siret 320 815 236 00023 - APE 8130Z

Société :
Responsable :
Tél : Fax :
Mail :
Adresse :
Code postal : Ville :
Pays : Signature :

Salon ou exposition :
Lieu :
Date ouverture : Date fermeture :
Bât. : Niveau :
Allée : N° de stand :
Enseigne du stand :
.....

Commande passée 10 jours avant l'ouverture du salon : remise 10 % hors assurance, sur la location de plantes (sauf bouquets).

Réf.	Plante + bac	Dimensions	PU HT - €	Qté	Total
FB20	Ficus boule	h. 200 / 250 cm	250		
BAM	Bambou	h. 200 / 220 cm	90		
AFS	Fagot d'osier (différents coloris)	h. 180 / 200 cm	38		
LB5	Laurier boule	h. 160 / 180 cm	90		
OLIB	Olivier	h. 200 / 220 cm	140		
CIT	Citronnier	h. 160 / 180 cm	150		
P35	Bac Monet	h. 100 / 120 cm	80		
CHAH16	Chamaerops Humilis Palmier	h. 160 / 180 cm	150		
BZ	Bac Zen	h. 130 / 140 cm	140		
M2VB	Jardin sur mesure bas en M ²	h. 50 cm maxi	160		
MLVB	Jardin sur mesure bas en ML	h. 50 cm maxi	130		
M2VH	Jardin sur mesure haut en M ²	h. 250 cm maxi	190		
MLVH	Jardin sur mesure haut en ML	h. 250 cm maxi	150		
P60	Jardinière Cheverny	h. 35 / 45 x L. 60 cm	55		
P80	Jardinière Cheverny	h. 35 / 45 x L. 80 cm	65		
BB5	Buis boule	h. 80 / 90 Ø 50/60 cm	90		
FGT	Fougère grande taille	Ø 45 cm	25		
F14	Ficus	h. 140 / 160 cm	50		
F18	Ficus	h. 180 / 200 cm	70		
T12	Thuya	h. 120 / 140 cm	55		
T16	Thuya	h. 160 / 180 cm	65		
CS	Cyprès spirale	h. 160 / 180 cm	120		
PRO15	Phoenix Robellini	h. 140 / 160 cm	150		
K14	Kentia	h. 140 / 160 cm	60		
K18	Kentia	h. 180 / 200 cm	80		
P40	Bac Tuileries	h. 90 / 110 cm	90		
P90F	Haie de ficus	h. 120 / 140 cm	120		
P20	Coupe composée	Ø 20 cm	40		
P30	Coupe composée	Ø 30 cm	50		
ORCH	Orchidée	h. 40 / 50 cm	35		
BOPM	Petit bouquet	h. 30 / 40 cm	55		
BOGM	Grand bouquet	h. 50 / 60 cm	95		

Nos plantes existent aussi en d'autres tailles, n'hésitez pas à nous consulter!

ASSURANCE OBLIGATOIRE RISQUES ET PERTES

Montant total de location H.T	Risques et pertes H.T
0 € à 38 €	8 €
39 € à 76 €	11 €
77 € à 152 €	14 €
153 € à 228 €	19 €
229 € à 380 €	28 €
381 € à 762 €	43 €
763 € à 1144 €	72 €
1145 € à 2287 €	92 €

LOCATION PLANTE + BAC

Sous total H.T	
Assurance	
Total H.T après Ass.	
T.V.A 20 %	
Total T.T.C	

Toute commande ne sera prise en considération que si elle est accompagnée de son règlement TTC

BON DE COMMANDE - Tarifs 2014

NOUVEAUTÉS

Location de plantes

Siège social :
 Route d'Irigny - ZI Nord - BP 40 - 69530 Brignais
 Tél : 04 72 31 54 27 Fax : 04 72 31 54 91
 info.polygonevert@gl-events.com
 SARL au capital de 381 000 € - Siret 320 815 236 00023 - APE 014B

Société :
 Responsable :
 Tél : Fax :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Pays : Signature :

Salon ou exposition :
 Lieu :
 Date ouverture : Date fermeture :
 Bât : Niveau :
 Allée : N° de stand :
 Enseigne du stand :

Commande passée 10 jours avant l'ouverture du salon : remise 10 % hors assurance, sur la location de plantes (sauf bouquets).

Réf.	Désignation des produits	Dimensions	PU HT €	Qté	Total
ACBF	Arbre caféier bois flotté	h 200 / 250 cm	250		
BALU	Bac cylindrique aluminium avec composition	h 80 x Ø 28 cm	150		
BBC6	Bac bois chêne avec composition	h 80 x L 60 x l 60 cm	200		
BBCA	Bac bois chêne avec assise	L 144 x l 144 cm	600		
BBCAM	Bac bois chêne avec assise et mandarinier	L 144 x l 144 cm	1000		
BCA120	Vase conique aluminium, avec composition	h 120 x Ø 42 cm	300		
BCA60	Vase conique aluminium, avec composition	h 60 x Ø 42 cm	200		
BCHOC	Bac chocolat avec composition	h 100 x L 40 x l 40 cm	150		
BLU60	Boule lumineuse (différents coloris)	Ø 60 cm	80		
BRN	Bac rectangulaire noir	h 38 x L 80 x l 38 cm	56		
BRRG	Bac rectangulaire gris anthracite avec rebords	h 40 x L 100 x l 40 cm	56		
BTALO	Bac Talos lumineux (différents coloris) avec composition	h 90 x Ø 43 cm	150		
BVMG	Vase Médicis acier Galva avec composition	h 75 x Ø 45 cm	200		
CHEV	Cheval	h 250 x L 250 cm	1200		
CLN90	Cloison noisetier	h 90 x L 170 cm	90		
CLO100	Cloison osier	h 100 x L 250 cm	125		
CROSE	Cadre de roses stabilisées	L 50 x l 50 cm	150		
JLB	Jardinière lumineuse blanche, avec composition	h. 70 x L 92 x l 26 cm	150		
P90F	Haie de ficus	h. 120/140 cm	120		
P90T	Haie de thuyas	h. 120/140 cm	120		
RBOG	Remplissage cannes de bambous, orchidées et galets blancs	1 mL	140		
VEN	Vase pied d'éléphant nacré avec composition	h. 32 cm	55		
VHN	Vase haricot blanc nacré avec composition	h. 15 x L 22 x l 7 cm	55		

Pour toute autre composition ou spécimen : nous consulter.

ASSURANCE OBLIGATOIRE - RISQUES ET PERTES

Montant total de location H.T	Risques et pertes H.T
0 € à 38 €	8 €
39 € à 76 €	11 €
77 € à 152 €	14 €
153 € à 228 €	19 €
229 € à 380 €	28 €
381 € à 762 €	43 €
763 € à 1144 €	72 €
1145 € à 2287 €	92 €

Sous total H.T	
Assurance	
Total H.T. après Ass.	
T.V.A 20%	
Total T.T.C.	

Bon de Commande Manutention



Salon	Pharmagora	Dates du salon	21 st – 22 nd Mars 2015
A retourner pour le	27 th Février	Lieu du salon	Porte Des Versailles, Paris

Document à retourner à:

GES
Units 27 - 29
Exhibition Way
NEC
Birmingham, B40 1PA

E: event.logistics@ges.com

N° de Stand		Société		
Contact			Adresse de facturation	
			Code postal	
Telephone			Fax	
N° TVA			Signature	
Email				

Nous aurons besoin des services suivants de GES :

1. Transport
2. Chariot élévateur (déchargement / rechargement)
3. Livraison via magasin (avec stockage préalable)
4. Stockage des emballages vides
5. Reception colis express
6. Formalités en douane
7. Envois internationaux (Route / Air / Mer)

☐
☐
☐
☐
☐
☐
☐

***** Pour toute assistance dans l'organisation du transport de votre matériel d'exposition : Merci nous contacter *****

Chariot élévateur (3T capacity) déchargement	€25.00 per cbm / 250 kilos (Minimum charge: 5m3)
Stockage (emballages vides)	€60.00 per m3 (Minimum charge: 2m3)
Chariot élévateur (3T capacity) rechargement	€25.00 per m3 / 250 kilos (Minimum charge: 5m3)
Livraison via magasin	€20.00 per m3
Frais fixes enregistrement	€35.00 per envoi

QUANTITE	DESCRIPTION	L X I X H (CMS)	POIDS (KGS)

Date souhaitée de livraison dans le hall, le cas échéant:

La TVA sera facturée, là où elle est applicable

Rapport poids / volume: 1000 kilos = 2,00m3

25% de frais supplémentaires sur commande reçue ou notifiée après la date limite de retour mentionnée

Toutes nos opérations sont effectuées à nos conditions générales de vente. (Copie disponible sur demande)

GES n'est pas responsable pour tous colis laissés sans surveillance sur stands. Frais minimum de facturation: €100.00 + TVA

Document de validation de plan de stand

Nom du salon	
Nom de l'entreprise exposante	
Numéro de stand	
Dimensions du stand	
Nom du prestataire installant le stand	
Nom du contact sur site	
Téléphone du contact sur site	
Heure et date d'arrivée	
Heure et date du montage du stand	
Heure et date du démontage du stand	
Merci de soumettre les documents suivants, relatifs au montage et au démontage du stand uniquement : (Si vous faites appel à un installateur de stand, celui-ci peut nous envoyer ces documents directement) ✓	
Evaluation des risques potentiels	
Déclaration des étapes de construction	
Assurance de Responsabilité Civile (Cela doit couvrir votre entreprise durant toute la période du salon : montage, démontage et durant le salon)	
Vue de dessus et des côtés du stand incluant toutes les dimensions et les hauteurs	
Que les cloisons installées en bordure d'allées n'occultent pas plus de 66% de chaque face, les stands devant être largement ouverts	
Merci de confirmer ou de préciser les éléments suivants:	
Hauteur maximum des cloisons	
Hauteur minimum des cloisons	
Installation de cloisons <u>auto-portantes</u>	
Si installation d'arches : hauteur du sol jusqu'au point intérieur le plus haut de l'arche	
Envers du stand de <u>couleur neutre</u> et à une hauteur maximum de 2m50	
Que toute porte installée (pour une réserve par exemple) s'ouvre <u>vers l'intérieur</u> du stand et contient une ouverture de type hublot ou fenêtre	
Type de revêtement de sol utilisé	
Si vous installez un plancher, merci de confirmer : • Qu'il est différencié des allées par une bordure • Que vous avez envisagé un accès pour personne handicapée <u>Attention : les planchers sont sources de risques potentiels (chutes...) pour les visiteurs, évitez-les autant que possible</u>	
A la fin du salon : vous êtes responsables de l'enlèvement de tous les matériels de votre stand, des emballages ainsi que des déchets dans le hall. A noter: des frais s'imposeront pour l'enlèvement d'articles délaissés)	

Autres commentaires:



ATTESTATION CODE DU TRAVAIL
ET PREVENTION DES RISQUES SUR LES CHANTIERS DE MONTAGE D'EXPOSITION

La mission de Coordination SPS consiste en la réalisation (avec l'aide d'un spécialiste agréé) d'un plan de prévention des risques du travail adapté aux spécificités d'un chantier d'aménagement de stands et de salon.

En tant qu'EXPOSANT, vous êtes responsable de toutes les personnes travaillant à la réalisation de votre stand, et vous avez certaines obligations. Plus précisément :

Cas	Votre situation	Nombre d'entreprises	Vos obligations
1	- Vous installez vous-même votre stand sans aucun traitant ou sous-traitant - Votre stand est fourni par l'organisateur	1 (vous) 2 et +	Vous n'avez pas obligation de mettre en place de Coordination SPS mais, vous êtes responsable du respect du Code du Travail sur votre stand.
2	- Vous faites réaliser votre stand par un décorateur ou standiste qui intervient seul et sans aucun sous-traitant	1	
3	- Vous faites réaliser votre stand par un décorateur ou standiste qu'il réalise à l'aide d'un ou plusieurs sous-traitant - Vous prenez directement en charge l'aménagement de votre stand à l'aide d'un ou plusieurs fournisseurs	2 et + 2 et +	Vous avez surement l'obligation de mettre en place de Coordination SPS et de vous faire assister d'un Coordonateur SPS spécialiste agréé de la prévention des risques sur chantiers (*)

Entourez le cas qui vous concerne, 1, 2 ou 3.

*** : Pour le cas n° 3, vous faites donc aménager votre stand par divers fournisseurs ou décorateurs.**

Suivant l'ampleur de votre réalisation (taille, mezzanine, ponts...), vous devez mettre en place une mission de Coordination SPS destinée à améliorer la prévention des risques sur le chantier de votre stand.

Pour cela il vous faudra nommer un Coordonnateur SPS compétent et vous appuyer sur la Notice de Prévention du salon.

Ce travail devra se faire en coopération avec le Coordonnateur SPS du salon.

Dans tous les cas, vous pouvez contacter CO'EVENT, Coordonnateur SPS du salon, qui pourra vous aider dans vos démarches et décisions à ce sujet.

CO'EVENT 110, rue Félix 92700 COLOMBES -F-

Votre contact : Serge PARIGI

Tel : +33 (0)1 46 13 75 98 Fax : +33 (0)1 56 05 55 24

Email : sparigi@coevent.org site : www.coevent.org

Je confirme ici avoir bien lu et compris l'ensemble de mes obligations et responsabilités en tant qu'exposant et Maître-d'Ouvrage de mon stand.

Plus particulièrement, je m'engage à respecter et faire respecter sur le chantier de mon stand la loi L93-1418 et plus généralement l'ensemble des dispositions du Code du Travail applicables en France.

As an exhibitor, I hereby declare that I have read and understood all duties I have with French working regulation and especially with "Preventive Action Plan for Safety and Sanitary Protection" (L93-1418 French law).

EXPOSANT _____
Exhibitor
N° de STAND : _____
Booth number

Le RESPONSABLE _____
Person in charge
TELEPHONE _____
Phone number

DATE / SIGNATURE / TAMPON
Date / Stamp

SURFACE du stand / stand size : _____ m²

A RENVoyer A CO'EVENT, to be send to CO'EVENT

Salon, Exhibition : **PHARMAGORA PLUS**

- NOTICE de PREVENTION des RISQUES - (destinée aux exposants)

Ce document s'inscrit dans le cadre de la loi de 1993 sur la Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) car aujourd'hui la notion de chantier est élargie aux opérations de construction de l'exposition et de l'événementiel.

L'analyse nous a amenés, à préciser clairement la mission de Coordination SPS, et à séparer de manière précise :

- L'installation générale de salons (cloisons, signalétique, circulation, stands équipés, prestations parc, etc.....)
- La réalisation de stands par les exposants, qui **doivent nommer, si nécessaire**, un coordonnateur pour leur propre chantier tout en s'inscrivant dans l'organisation de la Coordination SPS mise en place par l'Organisateur.

Si vous êtes EXPOSANT, vous êtes responsable de toutes les personnes travaillant à la réalisation de votre stand et ce document ainsi que ses obligations vous concernent.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Le nombre d'entreprises intervenant à la construction de vos aménagements est un élément primordial qui va décider de vos engagements et obligations en tant que maître d'ouvrage de votre stand.

Ce tableau vous aidera à bien définir vos obligations :

Cas	Votre situation	Nombre d'entreprises	Vos obligations
①	- Vous installez vous-même votre stand sans aucun traitant ou sous-traitant - Votre stand est fourni par l'organisateur	1 (vous) ≥ 2	Vous n'avez pas obligation de mettre en place de Coordination SPS
②	- Vous faites réaliser votre stand par un décorateur ou standiste qui intervient seul et sans aucun sous-traitant	1	Vous n'avez pas obligation de mettre en place de Coordination SPS
③	- Vous faites réaliser votre stand par un décorateur ou standiste qu'il réalise à l'aide d'un ou plusieurs sous-traitant - Vous prenez directement en charge l'aménagement de votre stand à l'aide d'un ou plusieurs fournisseurs	≥ 2 ≥ 2	Vous avez obligation de mettre en place de Coordination SPS et de vous faire assister d'un Coordonateur SPS spécialiste agréé de la prévention des risques sur chantiers

IMPORTANT : Il faudra également prendre en compte la taille de votre stand, le type de construction, l'aménagement d'un étage ou de décors en hauteur. Tous ces éléments permettront de minimiser ou d'étendre vos obligations.

En cas de doute, il vous sera demandé de transmettre au Coordonateur SPS du salon les éléments pouvant l'aider à vous conseiller (plans, élévations, croquis....).

Que vous soyez dans les cas 1 ou 2, ou dans le cas 3, vous devrez quoiqu'il arrive respecter et faire respecter cette notice de prévention et plus généralement les principes du Code du Travail en France.

L'ensemble de ce protocole a été mis en place pour vous protéger et vous permettre de mieux contrôler les actions de vos fournisseurs

1/a – Présentation du projet

- **Adresse :**
Parc des Expositions VIPARIS Porte de Versailles (75015)
Pavillon 7/3
- **Dénomination :**
« PHARMAGORA PLUS 2015 »
- **Nature de l'opération :**
Chantier d'Exposition
- **Description sommaire :**
Installation générale de stands, d'animations et de structures d'accueils d'exposition
- **Calendrier**
Montage : du 19 (14h) au 20 Mars 2015
Démontage : du 22 (19h) au 23 (15h) Mars 2015.
- **Mode de consultation :**
Appels d'offre et appels d'offre restreint en lots séparés
- **Type de marchés :**
Privé et ouvert à sous-traitance

1/b – Présentation des intervenants

- **Maître d'Ouvrage :**
CLOSERSTILL MEDIA
- **Maître d'Œuvre :**
CLOSERSTILL MEDIA
- **Economiste de la Construction :**
CLOSERSTILL MEDIA
- **Maître d'œuvre de la construction :**
CLOSERSTILL MEDIA
- **Coordonnateur SPS :**
Serge PARIGI (CO'EVENT)
- **Cabinet de sécurité ERP :**
Cabinet GUERET
- **Utilisateur de l'ouvrage fini :**
Salon « PHARMAGORA PLUS 2015 »

1/c – Missions du Coordonnateur :

La mission du Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé est de répondre aux exigences de la Loi n° 93-1418 du 31/12/93 et son Décret d'application n° 94-1159 du 26/12/94 et portant transposition de la Directive du Conseil des Communautés Européennes n° 92-57 du 24 juin 1992.

Elle est fondée sur ***les principes généraux de prévention***, c'est-à-dire :

- **Éviter** les risques,
- **Évaluer** les risques qui ne peuvent être évités,

- **Combattre** les risques à la source,
- Tenir compte de l'état **d'évolution de la technique**,
- **Remplacer** ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux,
- **Planifier** la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants,
- **Prendre des mesures** de protections collectives en leur donnant la priorité sur les mesures de protections individuelles.

L'ensemble des réflexions et décisions prises par le Coordonnateur en accord avec l'Organisateur est regroupé au sein du Plan Général de Coordination (PGC) du salon qui devra être communiqué aux entreprises, y compris sous-traitantes, aux travailleurs indépendants et aux exposants concernés.

Le Coordonnateur a toute autorité pour coordonner et contrôler en matière de Sécurité et Santé, toutes les activités et tous les travaux exécutés sur le chantier et pour veiller à l'application du PGC du salon, de ses annexes et des éventuels PGC de stands transmis par les différents exposants.

Le Plan Général de Coordination ne peut se substituer aux dispositions du code du travail.

En particulier, il ne diminue en rien les responsabilités et les devoirs des Entreprises et sociétés exposantes intervenant sur le site.

1/d – Registre-Journal (RJ) :

C'est un document qui rapporte l'ensemble des événements, annotations et remarques (ou tout autre document nécessaire à la compréhension de l'évolution du chantier) apparus depuis le début de l'opération.

Il permet ainsi à l'ensemble des intervenants d'être informés ou d'informer chacun des éléments courants de la Coordination. Pour cela il doit rester accessible à tous du premier au dernier jour du chantier.

Néanmoins, pour des raisons de sécurité, le Coordonnateur le conserve par devers lui tout au long de l'opération et passera sur site chaque jour durant toute la période de montage et démontage du salon.

1/e – Règlements :

(Disponibles dans leur intégralité sur : www.legifrance.gouv.fr)

Liste non exhaustive à compléter par chacun suivant les particularités de son métier.

- Loi du 31 décembre 1993 n°14-18 et décret du 26 décembre 1994 n°99-1159 :
Coordination SPS ; voir la section 1/c mission du Coordonnateur.

- Décret du 20 mars 1979 sur la formation à la sécurité :

Rappel des obligations de l'employeur en terme de formations à la sécurité de chacun de ses employés et plus particulièrement celles concernant les modes opératoires spécifiques qu'il aura à mettre en œuvre au cours de chacune de ses missions.

- Décret 92-958 du 3 septembre 1992 :

Règles de mise en œuvre de la manutention manuelle.

- Loi du 31 décembre 1993 n°14-18 et décret du 26 décembre 1994 n°99-1159 :

Coordination SPS ; voir la section 1/c mission du Coordonnateur.

- Loi du 31 décembre 1991 n°91-1414 et décrets 92-765, -766, -767, -768, 93-40, 93-41, Circulaire DRT du 22 septembre 1993 n° 93-13, dispositions générales et recommandations de la CRAM, décret du 8 janvier 1965, décret du 14 novembre 1988 :

Dispositions générales et particulières sur les équipements de travail et les moyens de protection.

- Décret 98-1084 du 2 décembre 1998 et article R233-13-19 :

Règles d'utilisation de la manutention motorisée

1/f – Renseignements administratifs :

DIRECCTE Ile de France Pole Travail	Unité territoriale des Hauts de Seine 13, rue de Lens 92022 – NANTERRE	Françoise BUFFET	T. 01 47 86 40 00 F.
INSPECTION DU TRAVAIL (Paris 15a)	46-52, Rue Albert 75640 PARIS cedex 13	Dominique DABNEY	T. 01.40.45.36.50 F. 01.40 45 36 85
CRAM Service Prévention	29, rue d'Elizy 93698 PANTIN	M. CHAROY	T. 01 49.15.98.20 F. 01 49.15.00.07
CRAMIF Service Prévention	17-19, Avenue de Flandre 75019 - PARIS	Mr Patrick BOURGOIS	T. 01.40.05.38.16 F. 01.40.05.38.13
OPPBTP	221, Boulevard Davout 75020 – PARIS	Mr BESSOU	T. 01 40 31 64 00 F. 01 40 30 57 97

Légende	: CRAM	: Caisse Régionale d'Assurance Maladie (+région)
	: OPPBTP	: Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
	: DIRECCTE	: Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

2 –MESURES À APPLIQUER POUR TOUS TYPES de TRAVAUX.

2/a – Planning général prévisionnel d'exécution :

C'est le planning élaboré par l'Organisateur qui permet de limiter les risques de co-activité

En cas de sortie de ce planning les décisions pour revenir à la prévision devront être prises par l'Organisateur en accord avec le Coordonnateur SPS.

L'essentiel des informations de ce planning se retrouve dans le Guide Technique réalisé par l'Organisateur

2/b – Modes constructifs envisagés et PPSPS :

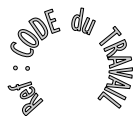
Ils sont essentiellement manuels pour ce type de travaux et devront être précisés dans chacun des PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé).

Ce document, défini par les articles R238-31 et 32 de la loi 93-1418 doit être réalisé par chaque entreprise titulaire d'un marché (traitants et sous-traitants) sur ce chantier. Outre des éléments administratifs, il doit précisément énoncer l'ensemble des actions nécessaires à la réalisation des commandes, les moyens utilisés pour y arriver, les risques générés à cette occasion et enfin, les mesures prises pour éliminer ou minimiser ces risques (vers l'entreprise elle-même et vers les autres intervenants du chantier).

Délais de réalisation : 30 jours après réception du PGCSPPS de l'opération (peut être ramené à 8 jours) puis envoi au Coordonnateur SPS et au client.

2/c – Enoncé des principaux risques et moyens à mettre en œuvre :

Tous travaux :



Toutes les entreprises veilleront à ce que leurs personnels soient équipés et utilisent **les équipements de protection individuels adaptés à leurs activités. Sur ce type de chantier les risques générés imposent le port des chaussures de sécurité.**

- ➡ **Le port du casque** sera demandé en particulier pour
- Toutes opérations de levage (structures hautes, ponts lumière, signalétique...)
 - Tout travail faisant présager une chute d'objet
 - Tout travail en hauteur
 - Tout travail à proximité d'une opération telle que décrite plus haut

Equipements de protection :

Protections collectives : elles doivent être favorisées par rapport aux protections individuelles (auxquelles elles ne substituent pas). Cela est particulièrement vrai pour le travail en hauteur.

- ➡ Aux extrémités des plateaux ou planchers en hauteur, **la pose des garde-corps définitifs** doit être envisagée le plus tôt possible. **Dans le cas contraire les entreprises effectrices devront mettre en place des protections provisoires adaptées avant toute intervention des autres sociétés.**

Les escaliers d'accès aux parties hautes devront être installés dès le début de la construction pour faciliter les circulations.

- ➡ **Outillage électro-portatif** : Les outils électriques générant des poussières ou projections devront être équipés de filtres anti-poussière ou de systèmes d'aspiration dédiés.

Travail en hauteur :

Les dangers générés par le travail en hauteur sont sûrement à l'origine des plus importants accidents sur les

chantiers d'exposition. L'ensemble des opérateurs de ce chantier devra être sensibilisé sur ce fait par les différents donneurs d'ordres.

Pour ce qui est de la pose d'éléments en hauteur, il faudra privilégier les méthodes qui autorisent **une préparation et une mise en place au niveau du sol pour amener ensuite le matériel à la hauteur voulue. (moins de temps passé par le personnel en hauteur, balisage existant de fait par l'emprise du chantier)**

Contrôler et isoler ponctuellement les zones de travail qui sont à chaque fois de faible surface.

Utilisation d'échafaudage mobile ou de nacelle de préférence à toute autre solution.

➡ Pour les échafaudages mobiles, nous vous rappelons quelques règles d'utilisation :

- Ils doivent être conformes et non détériorés.
- Ils doivent être montés par des personnels formés et agréés.
- Ils doivent être complets et contreventés.
- Ils doivent être disposés sur une surface horizontale.
- Ils doivent être freinés.
- En aucun cas, ils ne doivent être déplacés avec du personnels dessus.

Nature du sol :

Revêtement à résistance 500kg/m² (hors poinçonnement).

Porter une attention particulière aux caniveaux techniques qui sont souvent ouverts pendant le montage. **Signalétique spécifique et rappel des consignes de protections individuelles.**

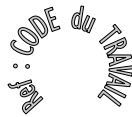
Les entreprises intervenant sur ces caniveaux devront veiller à baliser les zones d'intervention et à contrôler leur re-fermeture avant leur départ.

Circulation des engins motorisés :

L'ensemble de ces engins de type chariot élévateur, nacelle ou autres devra être identifiable. Pour cela il sera apposé sur chacun, à un endroit visible, un document reprenant les informations obligatoires suivantes :

- 1- NOM du loueur
- 2- CONTACT dans la société
- 3- TELEPHONE d'un responsable

Sans ce document l'accès de l'engin sera interdit sur le chantier.



L'utilisation de ces matériels motorisés est soumise à des règles précises qu'il est impératif de respecter ; citons par exemple la possession d'une **autorisation de conduite**, le contrôle de **l'état et de l'homologation** de l'engin (par le loueur et le locataire), le respect des règles élémentaires de sécurité (visibilité, vitesse, un seul sur l'engin, etc....).

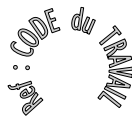
Accès au chantier :

Le bâtiment de ce chantier est isolé dans l'enceinte d'un Parc d'Exposition à l'accès nécessairement contrôlé. Pour cela il est **organisé une régulation à l'arrivée des camions et matériels**.

Les portes d'accès aux différents halls sont définies au mieux par l'Organisateur suivant le planning général, la densité de circulation et le taux d'occupation de chaque hall.

L'ensemble des sociétés retenues pour travailler sur ce site devra rendre ses personnels facilement et simplement identifiables.

A ce titre les sous-traitants devront être gérés par leurs donneurs d'ordre sous peine de se voir refuser l'accès au chantier.



Les exposants n'auront accès au chantier qu'une fois l'essentiel des travaux effectués (voir Guide Technique).

Gestion des flux de circulation :

Dégagement des allées.

Les matériels devront être entreposés en priorité sur les stands. L'utilisation des allées en pourtour de stand est réservée à la circulation ; le dépôt à cet endroit ne peut-être que court et transitoire.

L'exposant s'engage (pour lui et ses sous-traitants) à tout mettre en œuvre pour le dégagement prioritaire des abords de son stand.

Demander l'évacuation sans délai des emballages vides et matériaux non utilisés.

Intervention du service de nettoyage dès que possible en priorité sur les allées de sécurités définies par l'Organisateur.

Des bennes sont déposées dans les halls et seront vidées au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

↳ **Chaque entreprise est responsable du dégagement de ses propres déchets vers ces bennes.**

Le responsable chantier de chaque entreprise fera réaliser régulièrement et au minimum tous les soirs, **l'évacuation des emballages vides et matériaux non utilisés.**

La circulation en extérieur des halls est réglementée par des directives internes du Parc des Expositions et le Code de la Route

L'éclairage des halls est prévu durant toute la durée du chantier pendant les horaires de travail définis dans le Guide Technique.

Branchements électriques :

La mise sous tension de cette installation se fera suivant le planning défini dans le Guide de l'Exposant.

Toute intervention sur le réseau avant compteur (fusibles) ne peut être que le fait de la société officiellement mandatée par le Parc.

Pour obtenir du courant en dehors de ces dates et horaires (pensez à l'outillage de vos standistes) vous devez commander des « branchements de chantier » ou une extension d'alimentation. Ceci se fait auprès du Service Exposant du Parc des Expositions (devant le Pavillon 4) ou mieux, à l'avance, au moment de la demande générale pour le stand.

↳ **Contact Service Exposants : tel : 33 (0)1 40 68 20 71**

Gestion des interventions
salon en exploitation :
(DIUO)

Livraisons :
autorisées avant et après ouverture du salon au public.
Accès Parc porte D.
Accès aux halls par les portes exposants.

Toute intervention sur les installations du salon durant cette période d'ouverture devra se faire en dehors des horaires d'ouverture au public, avec l'accord de **l'Organisateur qui coordonnera l'ensemble et assurera le passage d'information à l'ensemble des intervenants de l'opération et à toutes les sociétés normalement présentes à ce moment.**

Les interventions courantes d'entretien et de maintenance ne sont pas soumises à ces contraintes, mais sont prévues dans l'organisation générale du salon.

2/d – Assistance :

Installations générales :

La brièveté du chantier n'autorise pas et ne nécessite pas d'aménager les lieux normalement obligatoires tels que douches ou locaux communs. Seuls des toilettes seront mises à disposition des entreprises dès le début du montage.

La restauration se fera sur les différents points ouverts sur le Parc (un self-service est ouvert tous les jours Pavillon 1) et au travers de différents automates installés dans les halls.

Premiers secours, évacuation :

Durant le montage et le démontage contacter le PGS (Poste Général de Surveillance, service du Parc) qui coordonnera l'intervention des secours (facilités d'accès, intervention de pompiers sur place, etc...). Les responsables du gardiennage peuvent également contacter directement les équipes du PGS

L'évacuation se fera après annonce sur le système de sonorisation, par les portes ouvertes et repérées à ce moment.

➡ Contacts :

PGS	01 57 25 39 99
PREMIERS SECOURS sur SITE	A venir
SERVICES D'URGENCES SAMU	composez le 15
CENTRE ANTI-POISON	01 40 05 48 48
HOPITAL (G POMPIDOU)	01 56 09 20 00
POLICE	composez le 17 ou 01 53 68 81 30
POMPIERS	composez le 18

2/e – Autorité :

L'ensemble des relations de travail sur ce chantier, que ce soient celles des exposants, des entreprises contractantes, des sous-traitants ou des travailleurs indépendants, est géré par l'Organisateur.

➡ Durant un chantier d'exposition,

- chaque exposant est responsable du respect du Code du travail sur son stand.
- chaque prestataire est responsable de ses employés et de leurs actions.

C'est pourquoi ce document doit être transmis par chacun à tous les intervenants sur le chantier.

- L'exposant à ses différents fournisseurs (décorateurs....).
- Le prestataire à l'ensemble de ces sous-traitants.
- Et plus globalement à toute personne utile à la réalisation de cette opération.

En retour, chaque intervenant devra faire parvenir à son Coordonateur SPS un PPSPS décrivant le plus précisément possible, les moyens, méthodes et risques générés par son activité.